CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

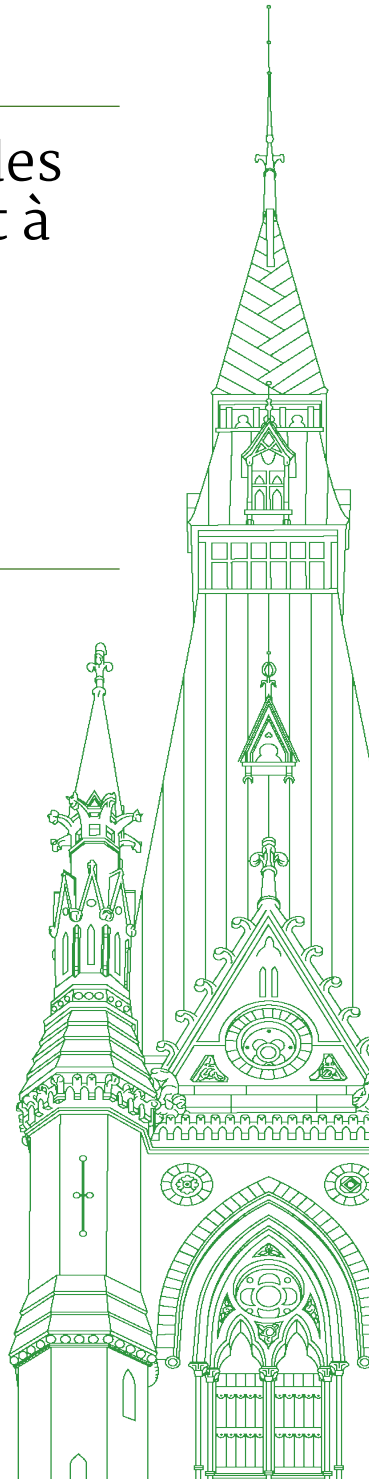
Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 3 novembre 2026



Coprésidents : Dean AllisonPatti LaBoucane-Benson

Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada

Le mardi 3 novembre 2026

● (1835)

[*Traduction*]

Le coprésident (Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC)): Bienvenue à la huitième réunion du Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

Je vous rappelle que, si vous utilisez votre oreillette et qu'elle est branchée, mais qu'elle n'est pas sur votre oreille, vous devez la placer sur le sous-verre devant vous. Cette consigne vise à protéger l'ouïe de nos interprètes. Merci d'avance.

Conformément à la motion adoptée le mardi 6 octobre, le Comité se réunit pour poursuivre son examen de l'exercice des pouvoirs et de l'exécution des fonctions du gouverneur en conseil et du ministre en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

Je souhaite à nouveau la bienvenue à tous nos témoins.

Nous accueillons l'honorable Dominic LeBlanc, ministre du Commerce intérieur. Ensuite, du Bureau des grands projets, nous accueillons Mme Dawn Farrell et Mme Louise Baird, qui participent en personne, ainsi que M. Peter Feldberg et M. Rob Van Walleghem, qui se joignent à nous sur Zoom.

Merci beaucoup d'être venus.

Je vais inviter le ministre à faire sa déclaration préliminaire.

Vous avez cinq minutes au maximum.

L'hon. Dominic LeBlanc (ministre du Commerce intérieur): Monsieur le président et chers collègues, bonsoir. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître.

[*Français*]

Je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui au sujet des efforts déployés par le gouvernement pour faire progresser les grands projets partout au pays.

Comme vous l'avez dit, monsieur le président, je suis accompagné de Mme Farrell et Mme Baird, et deux de nos collègues participent à la réunion en mode virtuel. Ils sont en quelque sorte les experts en ce qui a trait aux cas réglementaires ou aux consultations avec les peuples autochtones. Ils seront heureux de répondre aux questions aujourd'hui.

[*Traduction*]

Depuis notre dernière comparution devant vous, le Bureau des grands projets a accompli un travail considérable pour le pays en collaborant avec des promoteurs et des partenaires de partout au Canada.

Au cours du mois dernier, le gouvernement a désigné deux projets au titre de la Loi: Pacific Link et Terminal 2 à Roberts Bank. Les promoteurs de ces projets bénéficient désormais de la certitude réglementaire dont ils ont besoin pour passer de l'approbation à la mise en œuvre. Ces projets créeront des dizaines de milliers d'emplois pour les Canadiens. Ils renforceront nos échanges commerciaux et attireront des milliards de dollars en nouveaux investissements.

À l'heure actuelle, le Bureau des grands projets appuie 18 projets et 10 stratégies de transformation répartis sur l'ensemble du territoire national. Ils généreront environ 200 000 emplois et attireront plus de 190 milliards de dollars en nouveaux investissements. Certains d'entre eux ont déjà franchi plusieurs étapes importantes: les premières pelletées de terre et les décisions finales sur l'investissement.

Par exemple, en août, l'Administration portuaire de Montréal a annoncé le début des travaux de construction en eau du projet d'expansion de Contrecœur. Ce projet et d'autres comme celui-ci n'auraient pas franchi ces jalons aussi rapidement sans le soutien du Bureau des grands projets. Je tiens à féliciter Mme Dawn Farrell, la première dirigeante, et les membres de son équipe situés à Calgary et ailleurs au pays.

Les travaux avancent rapidement, sans pour autant compromettre les examens approfondis des projets et les consultations importantes avec les populations autochtones, comme le prévoit la Loi visant à bâtir le Canada.

Je vais vous parler brièvement des changements importants que le projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort, propose au Parlement. Comme mes collègues le savent, nous l'avons déposé plus tôt cet automne.

[*Français*]

Ce projet de loi propose les modifications législatives nécessaires pour simplifier les procédures fédérales d'octroi de permis et de réglementation. Soyons clairs: il s'agit de changements apportés aux procédures. Ils ne remettent aucunement en cause la capacité du gouvernement à respecter son engagement à maintenir des normes environnementales rigoureuses et à mener des consultations importantes avec nos partenaires autochtones. Si elles sont adoptées, ces modifications permettront une meilleure coordination des travaux au sein du système fédéral et une consultation coordonnée de la part de la Couronne, afin que les communautés autochtones soient consultées une seule fois dans l'ensemble d'un projet.

[*Traduction*]

Avec la création du Bureau des grands projets, le gouvernement a pris des mesures décisives pour éliminer les obstacles et concrétiser les idées de projet. Nous offrons une plus grande certitude aux investisseurs et aux promoteurs de projets. Nous créons ainsi le climat dont nous avons besoin en cette période d'incertitude pour stimuler l'économie canadienne, faire progresser nos objectifs de souveraineté et libérer le potentiel qu'a le Canada de devenir une superpuissance énergétique mondiale.

Monsieur le président, vous ne serez pas surpris d'apprendre que je crois que notre plan porte ses fruits. Je me réjouis à l'idée de poursuivre les progrès que nous avons réalisés collectivement au Parlement pendant ces 18 derniers mois. Plus que tout, monsieur le président, je pense que vous savez... Nous nous connaissons depuis plus de 20 ans. Vous ne pouvez pas imaginer à quel point je suis enthousiaste à l'idée de répondre à vos questions.

Des députés: Ha, ha!

Le coprésident (Dean Allison): Bon. Nous avons un politicien professionnel dans la salle. Fantastique.

Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous cédons la parole à Mme Stubbs pour cinq minutes.

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, d'être venu.

Quand je vous ai posé une question en avril au sujet des employés du secteur privé détachés au Bureau des grands projets, le BGP, vous avez dit que vous ne saviez pas de quels secteurs ils venaient et quels employés recevaient peut-être des bonifications salariales.

Il semble qu'on a détaché 41 employés au BGP, soit plus d'un employé sur cinq. Au bout de six mois, maintenant, savez-vous avec certitude de quelles entreprises ces employés proviennent? Donnent-ils des conseils ou examinent-ils des projets auxquels participent leurs anciens employés ou leurs anciens secteurs?

L'hon. Dominic LeBlanc: Par votre entremise, monsieur le président, je remercie Mme Stubbs pour cette question.

Je vais y répondre avec prudence.

Mme Farrell ou d'autres témoins vous donneront peut-être plus de détails, mais vous avez raison. Les employés qui participent à ce programme d'échange proviennent de plusieurs secteurs. On m'a dit qu'ils viennent, par exemple, des secteurs des transports, de l'électricité, des services financiers ainsi que d'autres institutions fédérales et d'autres ordres de gouvernement.

Certains sont partenaires de gouvernements territoriaux ou d'organismes fédéraux qui ne sont pas des ministères. Plus des deux tiers des employés sont des fonctionnaires fédéraux prêtés au Bureau des grands projets...

Shannon Stubbs: Savez-vous quelle proportion vient du secteur privé, des banques et des organismes financiers?

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est un tiers. Peut-être que Mme Farrell...

Shannon Stubbs: Je pense que mes collègues poseront des questions complémentaires à Mme Farrell tout à l'heure.

L'hon. Dominic LeBlanc: Parfait. Excellent.

Shannon Stubbs: Peut-être, monsieur le ministre, que vous...

L'hon. Dominic LeBlanc: Pour répondre à Mme Stubbs, on m'a dit que les deux tiers d'entre eux sont des fonctionnaires fédéraux détachés, mais il ne faut pas supposer que ceux de l'autre tiers sont tous des employés du secteur privé. En effet, les employés prêtés par le gouvernement d'un territoire, par exemple, feraient partie de ce dernier tiers.

● (1840)

Shannon Stubbs: Je comprends. Merci.

Comme vous l'avez dit, sur les 18 projets et 10 stratégies, nous avons enfin la désignation d'intérêt national pour l'oléoduc du Pacific Link que le premier ministre avait promise. Votre gouvernement a publié des estimations indiquant que le projet Pacific Link coûtera de 35,2 à 43,7 milliards de dollars, sans compter les frais d'indexation et de financement de la construction.

Savez-vous quel sera le coût estimatif réel une fois que ces frais seront inclus et, par conséquent, quelle somme les contribuables canadiens vont devoir assumer?

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le président, c'est une question très pertinente, mais plutôt technique. Mme Farrell pourrait peut-être répondre à Mme Stubbs.

Shannon Stubbs: Monsieur le ministre, puisque vous êtes responsable de la désignation et du projet dans son ensemble...

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis très à l'aise avec la désignation, bien sûr.

Shannon Stubbs: D'accord, mais votre gouvernement s'est déjà engagé à ce que cet oléoduc soit public, car, pour le moment, on prévoit qu'une société d'État le construira. Savez-vous quelle somme on estime que les contribuables devront y verser?

L'hon. Dominic LeBlanc: Il y a une fourchette. Il y a une estimation, mais le Bureau des grands projets est justement en train de déterminer les chiffres définitifs avec le promoteur. Votre question est tout à fait pertinente, madame Stubbs. Il y a une fourchette dont le premier ministre, le premier ministre Smith et le promoteur du secteur privé ont discuté...

Shannon Stubbs: Merci, monsieur le ministre. Examinons ces fourchettes, parce que, le 2 octobre...

L'hon. Dominic LeBlanc: ... mais ce travail est en cours.

Shannon Stubbs: Oui, mais vous pouvez bien sûr imaginer qu'avec l'expérience de la dernière expansion, les Canadiens ont besoin que nous fassions preuve d'une certaine transparence en leur citant ces chiffres à l'avance.

La Banque Scotia a analysé vos chiffres. Cet oléoduc ne coûtera que 35,2 milliards de dollars seulement si sa construction complète commence en 2027. Cependant, le site Web de Pacific Link indique qu'elle ne débutera pas avant septembre 2028; son scénario de base de 43,7 milliards de dollars repose sur le fait que la construction commencera en 2028. Cependant, cela repousse l'achèvement jusqu'en 2034, ce qui ne correspond pas à l'objectif actuel du projet, qui devrait s'achever en 2032.

Comment le gouvernement peut-il présenter une estimation inférieure de 35 milliards de dollars selon un scénario optimiste qui prévoit que les travaux débuteront environ un an plus tôt que le prévoit le calendrier publié par le promoteur du projet?

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le président, par votre entremise, je remercie Mme Stubbs de souhaiter que nous procédions aussi rapidement que possible, et je suis évidemment conscient du fait qu'il faut veiller à ce que l'investissement se fasse dans des limites raisonnables. Le Bureau des grands projets s'en occupe maintenant, mais pour ce qui est...

Je comprends pourquoi vous posez cette question. J'ai aussi vu beaucoup d'estimations du secteur privé. Mme Farrell m'assure que ces chiffres ne sont pas fiables, puisque l'estimation réelle est en cours.

De nombreuses entités du secteur privé publient une série d'estimations. Je suis convaincu que le Bureau des grands projets...

Shannon Stubbs: Allez-vous établir des normes?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson (sénatrice, Alberta (Traité no 6), BRG)): Merci. Je dois passer à la personne suivante.

Shannon Stubbs: Le coût du pire scénario de la Banque Scotia s'élève à 65 milliards de dollars.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, madame Stubbs. Je passe à la personne suivante.

Monsieur Beech, vous avez la parole.

L'hon. Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le ministre et mesdames et messieurs les témoins, d'être venus. Je suis heureux de vous revoir.

Deux des grands projets inscrits à la liste se situent en Colombie-Britannique. Quelques-uns de mes électeurs craignent qu'en accélérant la mise en œuvre de ces projets, nous contournions certains processus environnementaux et autres qui ont été mis en place au fil des ans.

Si j'ai bien compris, une bonne partie de ce que fait le Bureau des grands projets, le BGP... Il ne se contente pas d'accroître l'efficacité des processus, mais il évalue les projets, par exemple, en parallèle plutôt qu'en série. Il vise ainsi à garantir qu'ils produiront des résultats bien plus rapidement et à assurer la sécurité des investissements. D'ailleurs, depuis votre dernière visite, nous avons tenu une importante conférence mondiale sur l'investissement. Cette conférence sans précédent a, je crois, attiré de très nombreux participants.

Pouvez-vous confirmer aux Canadiens que c'est, en fait, ce que vous comprenez de la façon dont le BGP exécute son travail?

L'hon. Dominic LeBlanc: Merci pour cette excellente question, monsieur Beech. C'est une question dont je discute souvent avec mes collègues, évidemment.

Les gens semblent penser que, comme nous souhaitons accélérer le lancement des projets, nous affaiblissons la surveillance environnementale, les évaluations environnementales et les travaux indépendants visant à créer des conditions adéquates pour ces projets. Ce n'est pas le cas.

Il faut que les gens comprennent que cette loi adoptée par le Parlement nous permet de procéder rapidement et avec plus de certitude. Pour répondre à votre question, monsieur Beech, l'intérêt et la confiance des investisseurs sont aussi des éléments clés de l'équation. C'est l'une des raisons pour lesquelles de nombreux projets de développement national n'ont pas été lancés ou n'ont pas été menés à bien. Cela s'explique par le flou entourant les délais d'obtention des autorisations et la sécurité des investissements.

Je suis convaincu que le travail entrepris par le BGP, en partenariat avec tous les organismes et ministères fédéraux existants, est aussi rigoureux et important que les Canadiens le souhaitent. Nous choisissons de faire les choses d'une façon plus coordonnée. Le travail que le BGP effectue conformément à la loi n'affaiblit aucunement la consultation des peuples autochtones, qui est une obligation constitutionnelle. Ces éléments essentiels à la réussite des projets peuvent être mis en œuvre de manière efficace. Ils peuvent être menés de front grâce à un meilleur partage de l'information, et non pas de manière séquentielle ou en cloisonnement. Ce qui, autrement, aurait pris six ou sept ans peut se réaliser plus rapidement avec autant d'efficacité et de vigueur.

● (1845)

L'hon. Terry Beech: Il est évident qu'avec une plus grande certitude, nous économisons sur les frais de transport. Je pense que c'est peut-être la raison pour laquelle nous constatons des flux d'investissement record vers le Canada. Il est certain que l'intérêt pour l'investissement au Canada s'est accru.

La dernière fois que vous avez comparu devant nous, plusieurs députés de différents partis ont demandé pourquoi, si ce nouveau processus est si efficace pour les grands projets, ne pas profiter des leçons acquises et l'appliquer à tous les projets? Comme vous l'avez souligné dans votre déclaration préliminaire, nous avons maintenant un nouveau texte législatif, le projet de loi C-39.

Pourriez-vous, ou un autre témoin, nous expliquer quelles leçons ont été apprises, d'où proviennent ces gains d'efficacité et comment les appliquer non seulement aux grands projets, comme nous le faisons dans le cadre de cette étude du Comité, celle du projet de loi C-5... Comment le projet de loi C-39 débloquerait-il le lancement de projets partout au Canada? Vous pourriez peut-être nous expliquer comment cela se rattache directement à la croissance de l'économie, à la création d'emplois et, peut-être, à notre souveraineté.

L'hon. Dominic LeBlanc: Par votre entremise, madame la présidente, vous avez raison, monsieur Beech, et vous aviez vous-même une solide expérience dans le monde des affaires avant de devenir député.

Les entreprises recherchent cette certitude. Nous avons pensé que les leçons tirées de l'adoption, par le Parlement, du projet de loi C-5, qui fait l'objet de votre examen, pourraient s'appliquer à toutes les approbations et à tous les permis de projets fédéraux. Une catégorie de projets sera dûment désignée en vertu de la Loi après l'évaluation des facteurs qu'elle prévoit. Le gouvernement du Canada et les promoteurs, petits et grands, partout au pays...

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Pardonnez-moi, monsieur le ministre. Le temps de parole est écoulé. Merci.

L'hon. Dominic LeBlanc: C'était une très bonne réponse, cependant.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Elle semblait excellente, en effet.

Sénateur Quinn, vous avez la parole.

L'hon. Jim Quinn (sénateur, Nouveau-Brunswick, GSC): Merci.

L'hon. Dominic LeBlanc: Voulez-vous que je poursuive cette excellente réponse, monsieur le sénateur, ou avez-vous une autre question?

L'hon. Jim Quinn: Je sais que vous allez nous donner une excellente réponse.

Je vais vous poser des questions sur les deux projets désignés et sur les autres qui figurent à la liste.

Dans le cadre de l'étude que notre comité mène sur le projet de loi C-39, la participation des Premières Nations demeure au cœur des préoccupations. Hier, nous avons entendu le chef Robert Louie, qui dirige le Conseil consultatif des terres des Premières Nations. Dans son intervention, il a décrit les compétences que possède cet organisme pour aider les Premières Nations relevant de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations. Il en compte 232, si j'ai bien compris. Ce conseil dispose de l'expertise nécessaire pour apporter son aide dans le cadre des évaluations environnementales et des études d'impact.

Ma question est la suivante: concernant les deux projets en question, y a-t-il eu des discussions, ou a-t-on pris contact avec cette association de Premières Nations? Je sais que ce sont les nations elles-mêmes qui détiennent les droits, mais ce conseil dispose des compétences nécessaires pour collaborer avec ses nations membres. N'est-ce pas là une occasion de renforcer nos liens avec les Premières Nations? Je voudrais savoir si vous y avez pensé ou si vous avez entamé ces démarches.

● (1850)

L'hon. Dominic LeBlanc: Mme Farrell pourrait peut-être répondre à cette question. C'est une bonne question, sénateur.

Dawn Farrell (première dirigeante, Bureau des grands projets): Je tiens à souligner que, dans le cas des projets de construction au Canada, nous accordons une grande importance aux titulaires de droits, car ils sont les principaux intervenants, et leurs préoccupations sont primordiales. Mon collègue, M. Rob Van Walleghem, qui participe par téléphone, consacre beaucoup de temps à dialoguer avec des associations dans le cadre de son travail, mais pas nécessairement sur des projets bien précis. Il pourrait compléter ma réponse, si vous le désirez.

L'hon. Jim Quinn: Je vous ai posé cette question parce que le chef l'a soulevée hier. Personne n'avait communiqué avec son organisme. Je connais un peu ses membres, qui possèdent une expertise qui pourrait aider à renforcer des liens.

Je sais que votre collègue sera ici plus tard, alors je vais laisser ce sujet de côté pour le moment.

Mon autre question porte sur la mine Sisson, au Nouveau-Brunswick. Pouvez-vous nous expliquer où en est le processus menant à sa désignation? A-t-on fait des progrès ou autre?

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le sénateur, je vous remercie d'avoir posé une question qui revêt une grande importance pour notre province.

Comme vous le savez, ce projet a été autorisé pour la première fois en 2013 et il n'avait pas avancé de façon significative quand nous l'avons soumis au Bureau des grands projets, le BGP. Il est évident que le marché du tungstène et les fondamentaux économiques ont évolué au cours des 13 années qui se sont écoulées depuis. Le BGP a tenu plusieurs réunions avec les promoteurs, il y a encore quelques semaines, je crois, afin de déterminer ce qui est nécessaire pour franchir les prochaines étapes. L'étude de faisabilité était désuète. Il nous fallait une étude de faisabilité actualisée pour comprendre ce qu'il faut pour faire avancer ce projet, comme les aspects économiques liés au marché du tungstène et les modifications éventuelles à apporter à la conception du projet.

L'étude de faisabilité a été publiée le 1er octobre. Le promoteur et le BGP l'examinent. Je demeure très optimiste. J'en ai discuté plusieurs fois avec la Province du Nouveau-Brunswick, le premier ministre Holt et ses ministres, qui y sont évidemment très favorables. Mme Farrell a rencontré les propriétaires du projet il y a quelques semaines, et nous leur avons fortement souligné que le temps presse. La nouvelle étude de faisabilité est prête. Nous prévoyons de prendre des mesures très rapidement pour entamer le processus de désignation du projet. Nous serions heureux de désigner le projet, mais le promoteur doit encore effectuer quelques travaux, et il faut qu'il le fasse rapidement.

L'hon. Jim Quinn: J'aimerais maintenant aborder la question du train à grande vitesse Alto. Il génère beaucoup de débats, surtout dans l'Est de l'Ontario et dans l'Ouest du Québec, au sujet de l'expropriation des terres et du tracé qui reste à déterminer, si je comprends bien.

A-t-on déjà examiné de près la ligne ferroviaire existante de VIA Rail? A-t-il été question d'envisager de doubler les voies ferrées afin que les rails puissent être utilisés gratuitement pour le fret et que VIA Rail ou un train à grande vitesse ne soit pas obligé de s'arrêter pour le laisser passer? Vous êtes-vous penchés sur ce problème?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Il vous reste 15 secondes.

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la présidente, j'ai une excellente réponse au sujet d'Alto. C'est vraiment un projet d'édification de la nation.

Monsieur le sénateur, oui, nous avons envisagé cette possibilité, mais elle ne répond pas aux objectifs d'Alto. Bon nombre de ces mêmes contraintes subsistent, sans pour autant bénéficier des avantages du train à grande vitesse.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, monsieur le ministre.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis sûr que s'il y a une autre question...

Ce projet est tellement important. Je serais heureux d'en parler longuement.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Bonin, vous avez cinq minutes.

[*Français*]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être présents.

Monsieur le ministre, le projet de loi C-39 modifie le projet de loi C-5, qui a mené à la Loi visant à bâtir le Canada. Dans le projet de loi C-5, une disposition de temporarisation avait été mise en place. Elle visait à limiter à cinq ans les pouvoirs exceptionnels que le gouvernement se donne, soit la possibilité de suspendre 12 lois, dont la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et la Loi sur les espèces en péril, ainsi que sept règlements. Cette disposition avait été mise en place, parce que vous avez dit qu'on a besoin d'accélérer les projets à l'aide du projet de loi C-5, et ce, à cause de la crise tarifaire avec M. Trump. Le projet de loi C-39 propose d'enlever complètement cette limite de cinq ans, ce qui veut dire que les pouvoirs exceptionnels pourraient être détenus pour l'éternité.

Pourriez-vous justifier cela? Pensez-vous que la crise tarifaire va durer éternellement? Pourquoi y a-t-il ce besoin d'enlever la limite de cinq ans?

● (1855)

L'hon. Dominic LeBlanc: Vous avez raison. Il y a un an et demi, nous avions pensé qu'une période de cinq ans donnerait l'avantage nécessaire pour que des projets d'intérêt national aillent de l'avant, et ce, pour les raisons dont nous avons discuté tantôt. Nous nous sommes rendu compte que le projet Alto et d'autres projets présentement à l'étude par le Bureau des grands projets, dont le projet de pipeline entre l'Alberta et la Colombie-Britannique, ne vont pas se terminer dans cinq ans. Nous aurons encore besoin de nous impliquer et nous aurons besoin des pouvoirs législatifs et réglementaires prévus dans le projet de loi C-5. La Loi visant à bâtir le Canada sera finalement utilisée pour aborder certains projets visés par cette dernière. Vous le savez aussi bien que moi.

Pour ce qui est du projet de loi C-39, vous avez raison. Il parle de tous les projets du gouvernement fédéral, mais nous avons décidé que c'était un outil essentiel pour attirer de l'investissement et faire avancer le contexte économique du pays, malgré le contexte tarifaire. Je ne crois pas que le contexte tarifaire durera une éternité, tout comme je ne crois pas non plus que les futurs Parlements ne pourront pas changer des lois. Il n'y a pas de loi éternelle, sauf peut-être la Loi de l'impôt sur le revenu.

Patrick Bonin: Le premier projet d'intérêt national que vous avez reconnu est un projet de pipeline pour acheminer des sables bitumineux, soit Pacific Link. Il est lié au projet de capture et séquestration de carbone, soit le Projet Pathways. Vous dites que ce sera du pétrole vert, grâce à cette capture et séquestration du carbone, mais il n'y a pas encore eu d'évaluation, ni du pipeline ni du Projet.

Comment pouvez-vous dire que le projet de pipeline est un projet d'intérêt national, alors qu'il est lié au Projet Pathways et que vous n'avez même pas encore évalué ce dernier? Comment pouvez-vous dire que le pipeline est un projet d'intérêt national quand l'ensemble du portrait n'a pas été évalué?

L'hon. Dominic LeBlanc: Vous avez raison dans le sens où les deux projets sont liés. Le premier ministre a été très clair. La première ministre de l'Alberta a parlé d'un grand marchandage. Alors, l'approbation et l'ajout du projet de pipeline sur la liste de projets d'intérêt national sont conditionnels à l'avancement du projet de capture et de stockage du carbone, qui est un projet provincial. Le gouvernement de l'Alberta s'est engagé avec les compagnies. Vous avez raison, ils sont en train d'élaborer les détails de ce projet, mais j'ai pleinement confiance que les deux vont se faire de la bonne façon.

Patrick Bonin: Dans ce cas, ne serait-il pas normal d'inclure une clause obligatoire voulant que le Projet Pathways soit en place?

J'ai une question complémentaire à vous poser. Selon les dernières évaluations, le Projet Pathways est associé à des coûts se situant entre 20 et 30 milliards de dollars…

Madame Farrell, je vous remercierais de bien vouloir me laisser poser ma question. C'est apprécié.

Monsieur le ministre, je parlais donc des coûts, dont des crédits d'impôt à l'investissement de 50 % accordés par le gouvernement fédéral.

Avez-vous fait une évaluation des coûts que ça représenterait pour le public, avant de dire qu'un projet comme Pacific Link est un projet d'intérêt national? Pour ce qui est du Projet Pathways, ces 10 milliards de dollars, qui sont essentiellement des subventions sous forme de crédits d'impôt, sont-ils considérés dans votre analyse de Pacific Link?

L'hon. Dominic LeBlanc: Le contexte économique en ce qui concerne les contribuables et en ce qui concerne le produit intérieur brut du pays, fait évidemment partie de l'évaluation d'une telle désignation. Nous sommes…

Patrick Bonin: Est-ce que vous allez pouvoir soumettre cette évaluation écrite qui, comme vous le dites, en fait partie?

L'hon. Dominic LeBlanc: J'allais dire que, dans le document qui va être publié, il y aura les conditions applicables, par exemple…

[*Traduction*]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Je vais passer la parole à M. Deltell.

[*Français*]

Patrick Bonin: Est-ce que vous pouvez soumettre l'évaluation que vous avez dit avoir faite? Ça fait partie de l'évaluation, selon ce que vous avez dit.

[*Traduction*]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je passe la parole à M. Deltell.

[*Français*]

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente. Je vous suis très reconnaissant de votre collaboration.

[*Traduction*]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je vous en prie.

[*Français*]

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Chers collègues, mesdames, messieurs, monsieur le ministre, je vous présente mes hommages.

Monsieur le ministre, quand on parle de grands projets, on parle évidemment de grands budgets, de grandes dépenses, de grandes entreprises, et Brookfield n'est pas loin. On sait que vous avez…

L'hon. Dominic LeBlanc: Excusez-moi, pouvez-vous répéter la dernière phrase?

Gérard Deltell: Brookfield n'est pas loin quand on parle de grandes entreprises.

Un filtre éthique anti-conflit d'intérêts a été créé expressément pour l'actuel premier ministre en raison de son portefeuille, et on sait que c'est une situation inédite dans l'histoire. Tant mieux pour lui si ses investissements se portent bien. Encore faut-il qu'aujourd'hui, il s'occupe du Canada d'abord et avant tout, et exclusivement. Cette situation fait que le premier ministre quitte les discussions quand arrive un moment où il peut être en conflit d'intérêts. Celui qui le remplace, c'est vous, monsieur le ministre. Félicitations. Or c'est arrivé 25 fois en 15 mois. Est-ce qu'il y a des grands projets qui ont été touchés par cette décision?

● (1900)

L'hon. Dominic LeBlanc: Bonjour, monsieur Deltell.

Je vous remercie pour la question, qui est une bonne question. C'est une question qui est quand même technique parce qu'il est vrai que j'agis au nom du premier ministre quand MM. Sabia et Blanchard invoquent le filtre anti-conflit d'intérêts. Le défi pour moi — et ce n'est pas que je ne veux pas répondre à la question, ça me fera plaisir de vous répondre par écrit —, c'est que, dans certains cas, il s'agit de renseignements confidentiels du Cabinet, du Conseil des ministres. Je ne sais pas ce qui est public et ce qui est connu, mais je comprends la question, et, dans la mesure du possible, ça me fera plaisir d'y répondre.

Gérard Deltell: À partir du moment où vous prenez une décision, ça devient public parce que la décision a un impact direct sur le grand projet. Je vous demande simplement ça. Je comprends que vous puissiez nous écrire la réponse. C'est bien pour ce qui est du nombre de fois mentionné. Quand même, monsieur le ministre…

L'hon. Dominic LeBlanc: Ça risque d'être zéro, monsieur Deltell. Je ne veux pas laisser une impression, mais c'est une précision qui mérite une réponse.

Gérard Deltell: Ce n'est pas mineur. On parle de grands projets, monsieur le ministre.

L'hon. Dominic LeBlanc: Si c'est 25 fois, il ne faut pas présumer qu'une partie de ces 25 fois touche des projets d'intérêt national, mais je vais vous fournir une réponse ultérieurement.

Gérard Deltell: Monsieur LeBlanc, en 15 mois, 25 fois le premier ministre a dû quitter la rencontre alors qu'un élément important était discuté. Trouvez-vous ça normal? Ce ne sont pas des portes tournantes, le Cabinet. Comment se fait-il qu'il puisse sortir 25 fois en 15 mois comme si de rien n'était? Je n'ai rien contre vous, mais c'est lui, le premier ministre, pas vous.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je comprends, monsieur Deltell, pourquoi vous posez la question de cette façon, à cause de l'image de quelqu'un qui quitte une salle de réunion. Ça pourrait être un document qui ne lui est pas acheminé et qui m'est confié directement. Il ne faut pas présumer que ce sont des portes par lesquelles les gens quittent des réunions.

Gérard Deltell: Oui, mais attendez…

L'hon. Dominic LeBlanc: Ça peut être la transmission des renseignements…

Gérard Deltell: Ça s'est produit 25 fois.

L'hon. Dominic LeBlanc: … que MM. Sabia et Blanchard décident…

Gérard Deltell: En 15 mois, 25 fois il a quitté la table des discussions, la table exécutive du Canada, le pouvoir central du pays à la tête duquel il a été dûment élu par la population. Vingt-cinq fois en quinze mois, il s'en va. Trouvez-vous ça normal?

L'hon. Dominic LeBlanc: Moi, je trouve que c'est tout à fait normal de travailler avec…

Gérard Deltell: C'est arrivé 25 fois en 15 mois.

L'hon. Dominic LeBlanc: … le commissaire à l'éthique et de trouver la façon de respecter toutes les obligations qui s'imposent. C'est précisément ce que le premier ministre a fait et c'est ce qu'il fait encore d'une façon très rigoureuse. En ce qui concerne MM. Sabia et Blanchard, ce processus est établi avec le commissaire à l'éthique. Quand M. Martin était premier ministre du Canada, il y a une vingtaine d'années, tout le monde savait très bien qu'il avait une compagnie qui était bien connue dans votre province, monsieur Deltell, comme partout au pays, soit la Canada Steamship Lines.

Gérard Deltell: Oui, bien entendu, mais c'était une compagnie qui s'occupait d'un champ d'activité précis…

L'hon. Dominic LeBlanc: Ça touche l'économie du pays aussi.

Gérard Deltell: Rappelons-nous que, quand il était président, il avait suggéré, entre autres, de partir. Le siège social était à Toronto, et il a suggéré de l'envoyer à New York, ce qui démontre très bien que, sous votre gouvernement, les investissements n'étaient pas les bienvenus au Canada. On s'en allait aux États-Unis.

Ne pensez-vous pas qu'il serait temps que le premier ministre se libère de ça et se consacre 100 % au bien des Canadiens, plutôt que d'avoir toujours Brookfield dans la tête?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je comprends pourquoi vous posez la question de cette façon, mais moi, je travaille de près avec M. Carney. Vous prétendez qu'il a toujours une société privée en tête, alors que vous savez très bien que ce n'est pas vrai. Ce qu'il a en tête tout le temps, c'est le respect de la Loi sur les conflits d'intérêts et ses obligations.

Gérard Deltell: Ce serait plus simple s'il se libérait de ses obligations financières.

L'hon. Dominic LeBlanc: Ce qui est simple, monsieur Deltell, c'est de s'adresser au commissaire à l'éthique, de lui divulguer en toute transparence tout ce qui est nécessaire pour qu'il mette en place une structure, et de suivre rigoureusement les conseils du commissaire à l'éthique. C'est comme ça qu'on se conforme à la loi. C'est exactement ce que le premier ministre a fait.

Gérard Deltell: Il a quitté 25 fois en 15 mois la table des discussions.

S'il me reste du temps de parole, j'ai une question qui concerne les Premières Nations. J'ai, dans ma circonscription, la communauté de Wendake.

[*Traduction*]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je vais maintenant céder la parole à M. Dhaliwal.

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'être venu témoigner.

Vous avez parlé de deux grands projets en Colombie-Britannique. Mes électeurs de Surrey—Newton et les habitants de la Colombie-Britannique sont très heureux et reconnaissants du leadership dont vous et le premier ministre Carney avez fait preuve dans ces deux projets.

L'inscription récente du Terminal 2 à Roberts Bank est une étape importante pour la Colombie-Britannique et pour le Canada. Comme ce projet bénéficie maintenant du cadre de la Loi visant à bâtir le Canada, quelles sont les prochaines étapes à accomplir pour l'amener vers une décision finale en matière d'investissement et de construction?

● (1905)

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur Dhaliwal, je vous remercie pour cette importante question. Vous avez raison; c'est vraiment un projet d'intérêt national.

L'agrandissement du Terminal 2 à Roberts Bank se fait à juste titre dans votre province, la grande province de la Colombie-Britannique, mais il appuiera des entreprises, grandes et petites, situées partout au pays. C'est un exemple parfait d'infrastructure commerciale qui favorise la résilience économique et la croissance de l'ensemble du pays.

Comme vous le savez, le processus d'approbation est en cours depuis 13 ans. Le gouvernement a désigné ce projet et a ouvert la voie à sa construction, qui débutera en 2027. L'inscription du projet au titre de la Loi signifie qu'il bénéficiera d'une procédure d'autorisation simplifiée plus efficace. Les travaux de construction pourront ainsi avancer plus rapidement et de manière plus prévisible, tout en maintenant, comme nous l'avons dit en répondant à la question de M. Beech, des mesures de protection de l'environnement rigoureuses et en respectant les droits des titulaires de droits autochtones.

Maintenant que ce projet est inscrit à la liste, le BGP va entreprendre une autre ronde de consultations en étroite collaboration avec l'Administration portuaire Vancouver-Fraser afin de coordonner les exigences fédérales définitives en un seul document de conditions qui permettra de commencer la construction. Il fournira plus de certitude et de clarté quant aux conditions à remplir avant la construction, en maintenant, comme je l'ai dit, toutes les garanties environnementales essentielles et en respectant les droits des Autochtones.

Nous prévoyons de prendre une décision finale d'investissement vers le milieu de 2027. Ayant travaillé avec Mme Farrell et vu son équipe en action, je suis convaincu qu'elle respectera ces délais.

Sukh Dhaliwal: Vous avez souligné que cela ouvrira des débouchés économiques partout au Canada. Comment le gouvernement veillera-t-il à créer des occasions pour les entreprises, en particulier pour les petites entreprises, les travailleurs et les collectivités dans différentes régions du Canada?

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est une excellente question.

Nous pensons, par exemple, qu'en doublant la capacité d'accueil de conteneurs au Terminal 2 à Roberts Bank, nous dégagerons une capacité commerciale annuelle de 100 milliards de dollars. Cela apportera chaque année 3 milliards de dollars au PIB du pays et soutiendra jusqu'à 17 000 emplois à travers les chaînes d'approvisionnement dans toutes les régions du pays. Ces retombées profiteront aux industriels, aux exportateurs, aux agriculteurs, aux opérateurs ferroviaires, aux entreprises de transport routier et aux petites entreprises de tout le pays qui dépendent des marchés internationaux et qui souhaitent développer des marchés nouveaux.

Ce projet est mené en partenariat avec 27 communautés autochtones qui ont signé des ententes de partage des bénéfices avec l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser. Ces communautés tireront également des avantages concrets de ce projet.

Nous voyons là un excellent exemple de projet d'édification du pays.

Sukh Dhaliwal: Monsieur le ministre, le sommet canadien sur l'investissement a généré près de 500 milliards de dollars en nouveaux investissements. Comment le gouvernement s'y prend-il pour traduire ces engagements en projets concrets, en emplois et en activité économique partout au Canada?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Il vous reste 30 secondes.

L'hon. Dominic LeBlanc: Ce sera une excellente période de 30 secondes.

Des voix: Ha, ha!

L'hon. Dominic LeBlanc: Des fonds de pension, des assureurs et des investisseurs institutionnels ont injecté près de 100 milliards de dollars en nouveaux capitaux dans des projets d'infrastructures essentielles, de secteurs numériques, d'énergie, de transport et autres. J'ai assisté au sommet sur l'investissement. C'était vraiment inspirant.

Le secteur canadien des services financiers — les banques canadiennes — a injecté 325 milliards de dollars en nouveau financement pour les entreprises canadiennes.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, monsieur le ministre.

L'hon. Dominic LeBlanc: Ce n'est qu'un début, monsieur Dhaliwal, et je suis sûr que cela vous passionne aussi.

Sukh Dhaliwal: Merci.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Sénateur Varone, vous êtes le suivant. Allez-y.

L'hon. Toni Varone (sénateur, Ontario, GSI): Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse au vice-président des affaires réglementaires, M. Peter Feldberg.

Comme le ministre LeBlanc l'a indiqué dans sa déclaration préliminaire, le BGP soutient actuellement 18 projets et 10 stratégies de transformation. Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par là? S'agit-il d'un soutien financier, de ressources humaines ou des deux?

Pouvez-vous m'expliquer comment un projet passe de l'étape du soutien à celle de la désignation de projet d'importance nationale? De plus, suivez-vous des critères ou un système de notation pondérée? Le processus est-il entièrement objectif ou y a-t-il une certaine subjectivité en jeu?

Si vous répondez à cela dans le temps qui m'est alloué, j'aimerais ensuite entendre le reste de la réponse du ministre LeBlanc sur le projet Alto.

● (1910)

Peter Feldberg (vice-président, Affaires réglementaires, Bureau des grands projets): Je vais répondre très brièvement. J'espère que vous m'entendez bien.

Nous qualifions l'un de nos systèmes d'accompagnement réglementaire de « service de conciergerie ». Quand le projet transmis au BGP n'est pas inscrit à la liste, nous travaillons avec le promoteur et les autorités réglementaires compétentes pour définir les obstacles. Où se situent les problèmes? Y a-t-il moyen de les résoudre? Le promoteur doit-il entreprendre certaines démarches? Pouvons-nous l'aider à surmonter un obstacle du système? Ce service vise en quelque sorte à simplifier le processus pour ces gens.

Dans le cas d'un projet inscrit à la liste, c'est très différent. Le processus est défini par la Loi. Après l'inscription du projet à la liste, notre équipe aide à élaborer le document sur les conditions à remplir. Pour cela aussi, nous collaborons avec les organismes et les ministères existants.

Dans le cas de Pacific Link, par exemple, nous travaillerions avec la Régie de l'énergie du Canada pour établir un processus qui inviterait le public et les communautés autochtones à participer. Nous travaillerions en collaboration avec des organismes comme Pêches et Océans Canada, Environnement Canada et avec d'autres organismes chargés de délivrer les permis afin de veiller à ce que les recommandations relatives aux conditions d'octroi des permis soient formulées à peu près au même moment.

Ce processus est beaucoup plus complexe pour les projets d'importance nationale.

J'espère que ma réponse vous aide, monsieur le sénateur.

L'hon. Toni Varone: Qu'est-ce qui déclenche l'approbation?

Peter Feldberg: Ce qui déclenche l'approbation? Dans le cas d'un projet d'intérêt national, l'approbation sera donnée par les instances ordinaires qui délivrent les permis. Si un permis est requis dans le domaine des pêches, l'approbation sera accordée par le ministre des Pêches et des Océans, comme normalement.

Dans le cas d'un projet d'intérêt national, l'approbation est réputée acquise au départ, c'est-à-dire que toutes les décisions sont réputées être favorables à la réalisation du projet. Ensuite, le document précisant les conditions est préparé, et l'approbation est donnée par le ministre.

L'hon. Toni Varone: Merci.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Souhaitez-vous que le ministre vous parle d'Alto?

L'hon. Toni Varone: Oui, si nous avons suffisamment de temps.

L'hon. Dominic LeBlanc: Quelle excellente question, monsieur le sénateur. Merci.

Votre collègue, le sénateur Quinn, était très enthousiaste à l'égard de ce projet, tout comme le gouvernement et moi-même le sommes. Il est important de préciser que le plan n'a pas changé.

Le sénateur Quinn a posé une question légitime, à savoir si nous avions envisagé des options de rechange au train à grande vitesse, comme un service ferroviaire à haute fréquence ou la construction de voies supplémentaires pour remédier à la congestion que nous avons tous connue, dans divers contextes, sur le réseau ferroviaire de passagers actuel... Ces solutions de rechange auraient tout de même besoin de la majeure partie des infrastructures coûteuses requises pour le train à grande vitesse, tout en n'apportant qu'une fraction des avantages aux Canadiens.

Nous estimons qu'Alto permettra d'augmenter le PIB du pays de 35 milliards de dollars. Vous avez entendu mon collègue Steven MacKinnon affirmer que ce projet créera 51 000 emplois et permettra d'améliorer la productivité des travailleurs dans tout le pays. Nous souhaitons nous concentrer sur un projet qui, selon nous, fournira les meilleurs rendements et avantages aux Canadiens, de la manière qui sera également la plus responsable et la plus bénéfique pour eux sur le plan financier.

Les travaux menés par le Bureau des grands projets et par Alto nous ont montré qu'il n'y a aucune raison valable de modifier le concept du train à grande vitesse, et c'est bien ce projet que nous poursuivons.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci.

La parole va maintenant à Mme Cody. Je vous en prie.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci.

Mes questions d'aujourd'hui s'adressent à Dawn Farrell.

Madame Farrell, lors de votre témoignage précédent, le nombre d'employés du Bureau des grands projets détachés du secteur privé n'était pas tout à fait clair. Pouvez-vous confirmer ce nombre?

Dawn Farrell: Je ne peux pas le confirmer avec exactitude.

En ce qui concerne le nombre de détachements provenant d'autres institutions, ils représentent environ le tiers, dont plusieurs de compagnies du secteur privé, d'organismes de réglementation et des provinces.

● (1915)

Connie Cody: Le *Toronto Star* a indiqué que ce chiffre était de 41. Vous ne pouvez pas confirmer ce chiffre?

Dawn Farrell: Oui. Le chiffre est de 41 pour le programme de détachements, mais cela inclut les chemins de fer, la Régie de l'énergie du Canada et les gouvernements provinciaux. Ces personnes doivent faire l'objet d'un détachement si elles ne relèvent pas du gouvernement fédéral.

Connie Cody: La semaine dernière, lors de la réunion du comité de l'environnement, vous avez déclaré à mon collègue que vous vous efforceriez d'obtenir des informations sur les noms de ces employés détachés et des compagnies d'où ils proviennent. Allez-vous communiquer ces informations au comité de l'environnement?

Dawn Farrell: Nous vous indiquerons les secteurs et les différents organismes publics dont sont issus ces employés.

Connie Cody: Vous ne communiquerez donc pas les noms de ces employés et de ces compagnies.

Dawn Farrell: Non.

Connie Cody: Lorsque nous vous avons interrogé précédemment sur les exigences en matière de conflits d'intérêts, vous avez fourni certaines informations au Comité et évoqué un système de filtrage et de récusation. Existe-t-il des documents illustrant la manière dont ce filtrage est mis en œuvre que vous pourriez transmettre à ce comité?

Dawn Farrell: Oui.

Connie Cody: Très bien, c'est parfait. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir communiquer rapidement ces informations au Comité, afin que nous puissions les intégrer dans le rapport.

Les exigences en matière de conflits d'intérêts sont-elles différentes pour les employés détachés par rapport au reste du personnel du Bureau des grands projets?

Dawn Farrell: Tous les employés sont soumis aux mêmes règles en matière de conflit d'intérêts, qu'il s'agisse des documents qu'ils doivent signer, des politiques qu'ils doivent respecter ou des informations qu'ils doivent divulguer. La seule personne soumise à un régime différent, c'est moi, et je relève de la compétence du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Connie Cody: Le commissaire à l'éthique a-t-il approuvé les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts?

Dawn Farrell: Vous voulez dire celles qui s'appliquent à moi?

Connie Cody: Je veux parler de celles qui concernent les employés détachés.

Dawn Farrell: Cela relève de la fonction publique. Il s'agit d'un ensemble d'exigences habituelles de la fonction publique.

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est une bonne question, madame Cody. Mme Baird est bien au fait de ce sujet.

Ces employés sont soumis aux directives habituelles du Conseil du Trésor, y compris les restrictions postérieures à l'emploi. Il est important de noter que toutes ces procédures du Conseil du Trésor restent en vigueur, car Mme Farrell est une personne nommée par le gouverneur en conseil. Elle a été nommée par le Cabinet. Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique a les pouvoirs pour statuer sur les obligations de Mme Farrell en matière de restrictions postérieures à l'emploi et de conflits d'intérêts. Bien entendu, cette dernière se conforme pleinement aux exigences du commissaire à l'éthique. Les autres employés sont soumis aux règlements et lois en place au Conseil du Trésor qui régissent...

Connie Cody: Très bien. Merci, monsieur le ministre.

L'hon. Dominic LeBlanc: ... tous les employés de la fonction publique.

Connie Cody: Les Canadiens méritent d'avoir l'assurance que ces employés ne contribuent pas à faire avancer des projets dans lesquels leurs compagnies ont investi et qu'ils ne nuisent pas aux projets sur lesquels travaillent leurs concurrents. Si vous ne pouvez pas nous dire de quelles compagnies proviennent ces employés détachés, ni de quelle façon le filtrage est appliqué, comment les Canadiens peuvent-ils avoir cette assurance?

Dawn Farrell: Nous pouvons vous assurer que ce n'est pas le cas, car ils sont tenus de divulguer ces choses.

Tout d'abord, nous savons de quelles compagnies ils proviennent. Ils doivent indiquer les projets auxquels ils ont travaillé. Ils doivent signaler s'il existe des conflits d'intérêts potentiels. Ils ne peuvent pas travailler sur des projets qui pourraient les placer en situation de conflit d'intérêts.

Connie Cody: Pouvez-vous garantir aux Canadiens que le personnel du Bureau des grands projets n'a absolument aucun intérêt personnel dans les projets auxquels il sera amené à travailler?

Dawn Farrell: Oui.

L'hon. Dominic LeBlanc: Oui.

Connie Cody: Combien de fois ce filtrage a-t-il été appliqué spécifiquement aux employés ayant fait l'objet d'un détachement?

Louise Baird (vice-présidente, Politique stratégique et coordination, Bureau des grands projets): Je ne dispose pas de chiffres précis, mais je peux vous expliquer longuement ce processus, si cela vous intéresse.

Il s'agit d'un processus qui débute avant l'embauche. Il existe une obligation de divulgation. Toutes les activités, tous les emplois ou toutes les affiliations susceptibles de constituer un conflit d'intérêts, réel ou perçu, sont évalués par les experts avec lesquels nous collaborons au sein du Bureau du Conseil privé. Une équipe spécifique est chargée des valeurs et de l'éthique. Nous avons élaboré un cadre avec elle. Cela commence dès la phase précédant l'embauche et, comme l'a dit le ministre, se poursuit...

Connie Cody: D'accord, merci.

Louise Baird: ... jusqu'à la fin de la relation de travail. Nous appliquons des règles de filtrage et de récusation.

Connie Cody: Madame Farrell, si vous me le permettez, j'aimerais vous poser une question.

Le plan ministériel d'IRCC pour cette année indique que le ministère collaborera avec le Bureau des grands projets « pour faciliter le recrutement de travailleurs étrangers pour soutenir des projets d'intérêt national ». Quelles mesures de coordination ont déjà été mises en place entre le BGP et IRCC?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je suis désolée, madame Farrell. Votre temps est écoulé.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Bendayan. Je vous en prie.

L'hon. Rachel Bendayan (Outremont, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, je vais peut-être poursuivre brièvement dans cette veine pour vous demander s'il est utile pour le Bureau des grands projets de pouvoir compter sur l'expérience du secteur privé au sein du Comité.

● (1920)

Dawn Farrell: Il est extrêmement précieux de pouvoir compter sur l'expérience à la fois du secteur privé et du secteur public dans toutes les activités que nous menons.

Lorsque nous répartissons les projets et que nous constituons des équipes de projet, si nous pouvons sélectionner des personnes issues du secteur privé qui possèdent une expérience dans le secteur d'activité concerné ou une expertise financière, nous les intégrons à des équipes composées de collaborateurs issus de l'administration fédérale qui disposent d'une expertise en matière d'approbation et de gestion de projets ou qui ont une connaissance du secteur. Nous constatons que, lorsque nous évaluons des projets en vue de leur inscription ou de leur renvoi, lorsque nous examinons les échéanciers potentiels nécessaires pour faire avancer un projet, ou même lorsque nous fournissons des informations aux Premières Nations, afin qu'elles puissent prendre connaissance de la nature d'un projet, il est extrêmement utile de disposer d'une équipe mixte.

L'hon. Rachel Bendayan: Merci. Je pense qu'il est important que cela figure dans le compte rendu de la réunion, et je vous remercie d'en avoir fait mention.

J'aimerais mentionner des obligations importantes prévues par les directives du Conseil du Trésor en matière de conflits d'intérêts, auxquelles, si j'ai bien compris ce que vous avez déclaré tout à l'heure, tous les employés détachés sont soumis.

Dawn Farrell: C'est exact.

L'hon. Rachel Bendayan: Merci, madame Farrell.

Je vais peut-être poursuivre avec vous pour parler un peu plus en détail du projet Roberts Bank, un projet important qui a été inscrit très récemment, la semaine dernière en fait, je crois. J'ai vu qu'il s'agit d'un projet d'environ 6 milliards de dollars. Bien sûr, il revêt une grande importance pour l'objectif de notre pays, qui est de diversifier ses échanges commerciaux. Pour y parvenir, nous devons augmenter la capacité de conteneurs du port de Vancouver d'environ 50 %.

Pouvez-vous nous donner des précisions sur le processus de réglementation qui a été suivi jusqu'à présent? Le ministre a évoqué un processus d'une durée de plus de 10 ans. Ces décisions sont-elles toujours valables? Procédez-vous à un nouvel examen?

Dawn Farrell: Non. Nous avons bien examiné l'ensemble des conditions qui figuraient dans le processus de réglementation précédent et, à l'heure actuelle, nous les avons toutes acceptées. Elles seront reprises lorsque nous établirons le document précisant les conditions finales pour le projet Roberts Bank, qui sera par la suite diffusé. Comme vous le savez, dans ce pays, malgré ce que vous auriez pu imaginer il y a cinq ans lorsque vous fixiez ces conditions, certains changements peuvent survenir au fur et à mesure que le projet avance et que les travaux de construction progressent. Il y a toujours des exigences.

Si vous êtes ministre d'Environnement et Changement climatique Canada ou des Pêches, vous êtes souvent amené à prendre des décisions alors qu'un projet est en cours de réalisation. Dans le cas du projet Roberts Bank, le ministre LeBlanc sera appelé à intervenir et à prendre certaines décisions. Pour toute modification relevant de sa compétence, des consultations seront menées auprès des Premières Nations et du promoteur, afin de faire en sorte de prendre la bonne décision. Toutes les conditions précédentes continuent de s'appliquer à l'heure actuelle.

L'hon. Rachel Bendayan: Cela dit, je crois comprendre que l'inscription accélère considérablement l'échéancier de mise en service du RBT2. Pouvez-vous confirmer cela?

Dawn Farrell: Lors de notre évaluation du projet Roberts Bank, il était initialement prévu que celui-ci ne soit achevé qu'en 2039. Notre analyse a montré que les Canadiens auraient besoin d'un volume accru de conteneurs en provenance du port de Vancouver dès 2031. En collaborant avec le promoteur et en examinant l'ensemble des informations disponibles, nous avons pu concevoir le projet avec lui de manière à ce qu'il soit achevé d'ici 2035, ce qui permet aux Canadiens de gagner quatre ans. D'ici 2035...

L'hon. Rachel Bendayan: Cela a permis aux Canadiens de gagner quatre ans et sans doute de réaliser d'importantes économies.

Dawn Farrell: Cela représente en fait 1 milliard de dollars d'économies par an pour les Canadiens. Mais surtout, une fois le terminal Roberts Bank construit, ce sont 1 milliard de dollars de bénéfices qui découleront de l'efficacité de cette installation. Il y a donc un écart de 2 milliards de dollars lié à la réalisation de ce projet quatre ans plus tôt.

L'hon. Rachel Bendayan: C'est formidable.

J'imagine que l'équipe que vous avez chargée de diriger ce projet travaille actuellement sur son financement. Auriez-vous des informations à communiquer au Comité concernant le mode de financement de ce projet?

Dawn Farrell: La prochaine étape la plus importante consiste à finaliser le document précisant les conditions. Celui-ci a fait l'objet de consultations au cours des derniers mois, en vue de sa mise au point. Le promoteur pourra alors prendre en compte l'ensemble des conditions et s'assurer que son budget concorde. Il travaillera ensuite avec les bailleurs de fonds au cours des trois ou quatre prochains mois, afin de faire en sorte que tout le financement nécessaire au projet soit en place. C'est ce qui nous permettra d'aboutir à la décision finale d'investissement cet été. Cela permettra au promoteur d'effectuer les démarches nécessaires pour émettre son avis définitif de démarrage des travaux d'ici l'automne prochain ou le début de 2028. C'est ainsi que nous arriverons à 2035.

L'hon. Rachel Bendayan: Je vous serais reconnaissante de bien vouloir soumettre au Comité un document faisant état des économies réalisées grâce au travail du BGP.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, madame Farrell.

L'hon. Rachel Bendayan: Merci.

● (1925)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je vais maintenant donner la parole à M. Harder. Je vous en prie.

L'hon. Peter Harder (sénateur, Ontario, GPS): Merci beaucoup, madame la présidente.

Ma question s'adresse au ministre LeBlanc et peut-être aussi à Mme Farrell. Elle concerne également l'Administration portuaire Vancouver-Fraser et le protocole d'entente avec Global Container Terminals.

Je constate que cela s'est fait en dehors de tout processus compétitif, ce qui n'est pas inhabituel, mais je voudrais vous interroger à ce sujet. Étant donné que les navires sont de plus en plus grands — et que l'emplacement revêt une importance particulière dans ce domaine — et que la capacité d'expansion du port de Vancouver est limitée, ne serait-il pas logique d'accueillir un deuxième opérateur au terminal Roberts Bank, et pas seulement l'opérateur voisin — qui, je pourrais ajouter, a contribué au retard du processus en s'y opposant — comme partenaire?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la présidente, le sénateur Harder a posé une très bonne question.

J'ai reçu plusieurs mises à jour à ce sujet. Vous évoquez Global Container comme étant le partenaire privilégié par rapport aux autres. C'est une bonne question, mais je ne souhaite pas faire de déclarations sur les partenaires du secteur privé qui pourraient être inexactes. C'est Mme Farrell qui a les informations les plus récentes.

Si vous le permettez, madame la présidente, peut-être Mme Farrell pourrait-elle répondre à cette question posée par le sénateur Harder.

Dawn Farrell: Oui.

Comme vous le savez, il y avait deux projets concurrents. Alors que nous nous efforcions d'évaluer ces projets et de déterminer… Tout d'abord, nous avons conclu qu'il était nécessaire de développer le terminal à conteneurs de Vancouver. Ensuite, au cours de notre collaboration avec les responsables, nous avons tenu compte de la présence du terminal n^{o} 1, celui proposé étant le terminal n^{o} 2. Nous avons évalué les synergies importantes qui pourraient résulter de la présence des deux et de la conception d'une seule installation portuaire dédiée aux conteneurs, ce qui présenterait des avantages considérables.

Le but de ce protocole d'entente est de déterminer si ces avantages peuvent être évalués et intégrés dans une entente de location, car c'est ainsi que cela fonctionne: vous louez à l'exploitant du terminal. Les équipes de travail s'attacheront à s'assurer que, si ces avantages existent et peuvent être intégrés au contrat de location, et si une entente peut être conclue entre les deux parties, elle sera concurrentielle. Bien entendu, si nous ne parvenons pas à obtenir ces synergies, il faudra alors recourir à un marché public.

L'hon. Peter Harder: Une procédure d'appel d'offres n'aurait-elle pas permis d'obtenir certaines de ces réponses plus tôt?

Dawn Farrell: Non. Par exemple, vous avez un terminal à conteneurs d'un côté, puis pratiquement de l'autre côté de la rue, vous auriez trois terminaux différents où accosteraient les navires. Il y aurait un autre bureau principal, d'autres routes, d'autres lignes ferroviaires. Dans les faits, l'utilisation d'une seule ligne ferroviaire, d'un seul bureau principal, d'un seul ensemble de… permet d'optimiser la gestion de l'ensemble des conteneurs qui arrivent. Ils vont aux bons endroits et sont chargés dans les trains. Les avantages sont considérables.

L'hon. Peter Harder: En ce qui concerne le protocole d'entente, pouvez-vous nous donner un peu plus de détails sur le rôle joué par le Bureau des grands projets pour amener les deux parties à conclure cette entente?

Dawn Farrell: C'était surtout pour… Il y avait deux personnes qui, toutes les deux, souhaitaient mener à bien un projet depuis dix ans. Ce que nous voulions pour les Canadiens, c'était de tirer le meilleur parti de la présence de ces deux personnes. Il s'agissait donc avant tout de faciliter cette discussion.

L'hon. Peter Harder: Dans le cadre des projets futurs — je m'intéresse uniquement à l'aspect concurrentiel —, comment garantirez-vous la concurrence au sein d'un projet que vous souhaitez accélérer? Y a-t-il des enseignements à tirer de ce processus qui pourrait s'appliquer à d'autres grands projets?

Dawn Farrell: Oui, je pense encore une fois que lorsqu'il est question d'accélération, ce à quoi nous faisons référence, c'est à la manière de faire fonctionner les différents processus en parallèle, de sorte à pouvoir réduire les coûts des projets.

De nombreux projets au Canada se sont déroulés de manière séquentielle. Si vous prenez l'exemple de Trans Mountain, que j'ai mené à bien, ce projet a démarré en 2010. Il a fallu trois ans avant 2010 rien que pour rédiger le dossier destiné au responsable de la réglementation. Ce dossier a été soumis à plusieurs reprises et a été rejeté à plusieurs reprises. La construction a pris beaucoup de temps. Le projet s'est avéré très coûteux. En réalité, il a fallu attendre de 2010 à 2024 avant que le projet soit opérationnel. La raison pour laquelle le poste que j'occupe a été créé est probablement cet énorme gaspillage d'efforts.

En mettant en place des voies parallèles, nous pouvons utiliser les données une seule fois, nous pouvons harmoniser les positions des responsables de la réglementation et nous pouvons veiller à ce que toutes les préoccupations des Premières Nations soient prises en compte dès le début du processus avec les promoteurs, et concevoir efficacement le projet de manière à ce qu'il soit le plus efficace possible, qu'il présente le moindre coût et qu'il soit le plus bénéfique pour les Canadiens. La compétitivité du Canada est au cœur de nos préoccupations dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

L'hon. Peter Harder: J'espère que cela se fera tout en conservant un certain niveau de concurrence dès le départ.

● (1930)

Dawn Farrell: Vous avez raison. Bien que bon nombre de ces projets aient déjà dû passer par un processus de sélection pour être retenus, notre rôle consiste à veiller à ce que, s'ils parviennent à franchir cette étape, ils représentent l'option la plus concurrentielle possible.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, madame Farrell.

Je vais maintenant donner la parole à M. Bélanger. Je vous en prie.

Jim Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt, PCC): Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse au ministre LeBlanc ou à Mme Farrell.

Monsieur le ministre, votre gouvernement affirme que le Bureau des grands projets accélère la mise en œuvre des grands projets liés aux ressources. Je voudrais vous parler d'un projet qui me tient particulièrement à cœur.

En ce qui concerne le projet d'exploitation de nickel de Crawford, dans le nord de l'Ontario, pouvez-vous préciser les mesures concrètes prises par le BGP qui ont permis d'accélérer ce projet?

[*Français*]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur Bélanger, c'est une excellente question.

[*Traduction*]

C'est Mme Farrell qui pourra vous répondre. Je comprends l'importance que cela revêt pour votre région.

Dawn Farrell: En ce qui concerne le projet Crawford, ce sur quoi nous travaillons avec ce promoteur, c'est… Ce projet combine un projet d'exploitation de nickel nécessitant une aciérie et un projet de raffinage qui va de pair, la production de cette aciérie devant être vendue à l'étranger. En ce qui concerne notre collaboration avec eux, elle vise principalement à nous assurer que l'ensemble du processus est bien en place. Nous déterminerons comment ce projet pourrait être financé et comment la production pourrait être exportée à l'étranger, hors du Canada.

Jim Bélanger: Si je comprends bien, votre implication dans ce projet s'est limitée jusqu'à présent à la phase de financement?

Dawn Farrell: Non. À l'heure actuelle, en ce qui a trait à ce promoteur, la première étape consiste à s'assurer qu'il dispose des moyens nécessaires pour utiliser le nickel dans le processus de raffinage. Il faut également veiller à ce qu'il ait la capacité nécessaire pour financer l'ensemble du projet. Le coût est assez élevé lorsque l'on combine ces deux éléments. Pour pouvoir financer cela, il faut des contrats. Il s'agit de collaborer avec les responsables, afin de s'assurer qu'ils disposent de la structure adéquate pour que le financement puisse être mis en place.

Jim Bélanger: Je reviendrai sur la désignation en tant que projet d'intérêt national. D'après ce que j'ai compris, le projet Crawford a été soumis au Bureau des grands projets en novembre 2025. Le gouvernement fédéral est impliqué dans ce projet depuis 2022, date à laquelle la Canada Nickel Company a soumis sa description initiale du projet à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Avant que ce projet obtienne le statut de grand projet, il a fait l'objet d'évaluations environnementales fédérales, de consultations auprès des peuples autochtones et d'examens réglementaires.

Votre bureau n'a joué aucun rôle à ce sujet. Est-ce exact?

Dawn Farrell: Vous avez raison. Notre bureau n'a commencé à s'impliquer dans le projet qu'en 2025. En 2025, notre travail a consisté à évaluer où en était le projet au regard des processus d'examen fédéraux en cours. Il a fallu ensuite s'assurer que la combinaison de la mine devant être construite et de la capacité de raffinage permettra d'atteindre la capacité d'exportation adéquate, susceptible d'être commercialisée puis financée.

Il faut garder à l'esprit que tous les projets ne sont pas inscrits auprès de notre bureau. Les responsables peuvent faire appel à nous pour un service de conciergerie, qui nous permet de les aider un peu sur les aspects réglementaires. Les projets peuvent également nous être renvoyés pour bénéficier de notre aide en matière de réglementation et de financement, et parfois pour s'assurer que les promoteurs puissent accéder au marché approprié avec leurs produits. Dans des cas exceptionnels, ils sont considérés comme des projets d'intérêt national. Tous les projets ne sont pas considérés comme des projets d'intérêt national.

Sur les 18 projets qui nous ont été soumis, six ont franchi le cap de la décision finale d'investissement et sont entrés en phase de construction, et six sont vraisemblablement en cours de construction ou franchiront le cap de la décision finale d'investissement au cours des deux prochaines années. Au total, cela représentera environ 12 des 18 projets. Parmi les 18 projets qui nous ont été soumis, certains ne franchiront pas la ligne d'arrivée. Ils n'aboutiront pas, car ils ne présentent pas toutes les qualités nécessaires pour réussir. D'autres projets seront ensuite étudiés en 2029.

Jim Bélanger: Connaissons-nous le statut actuel du projet? D'après ce que j'ai compris, les défis qui restent à relever dans le cadre de ce projet concernent principalement le financement, les conditions du marché et les permis encore en attente.

Dawn Farrell: Oui. Il s'agit également de la finalisation de la conception du produit lui-même, qui sera fabriqué et expédié à l'étranger. Il reste encore du travail à faire à ce sujet. C'est la même chose que pour le projet Sisson. Le projet Sisson a dû être mis à jour pour être soumis à l'étude de faisabilité, afin que la conception soit adaptée à cette mine. Cela représente une part importante du processus.

Dans le cas de Crawford, il faut s'assurer que la partie raffinage du processus est conçue pour être économique et efficace, qu'elle puisse obtenir les autorisations nécessaires et que la production puisse être commercialisée.

● (1935)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, madame Farrell.

Merci beaucoup.

La parole va maintenant à M. Louis. Je vous en prie.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le ministre, d'être parmi nous.

Par ailleurs, madame Farrell et madame Baird, merci de participer à la réunion d'aujourd'hui au nom du Bureau des grands projets.

Il est question de grands projets, monsieur le ministre, mais il est aussi question de stratégies transformatrices qui peuvent également jeter les bases de ces projets. Mon collègue vient d'évoquer les infrastructures du Nord et les mines critiques, et je sais qu'il s'agit là d'une de nos stratégies transformatrices.

Comment pouvons-nous nous assurer que des progrès sont réalisés pour transformer ces stratégies plus larges en occasions d'investissement plus concrètes? Quels enseignements avons-nous tirés, par exemple, du Bureau des grands projets, ou que peut faire le gouvernement pour transformer également ces stratégies en projets?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la présidente, par votre entremise, je tiens à remercier M. Louis pour sa question.

Mme Farrell pourra compléter ma réponse.

Je pense que vous avez mis le doigt sur une distinction importante entre un grand projet… Nous venons d'assister à un échange avec votre collègue, M. Bélanger, au sujet d'un projet minier particulier dans sa région, mais il existe des stratégies plus larges concernant la mise en valeur des minéraux critiques, les énergies propres, les corridors de transport d'électricité, ainsi que l'actualisation des réseaux de transport d'électricité et d'énergies propres.

Je suis également ministre des Affaires intergouvernementales. Je passe beaucoup de temps à m'entretenir avec les premiers ministres provinciaux, qui ont des projets très ambitieux dans toutes les régions du pays pour mettre en œuvre ces stratégies, qu'il s'agisse de la collaboration entre deux provinces dans le cadre d'un projet d'énergie propre ou de l'exploitation de minéraux critiques dans les Prairies ou dans le nord de l'Ontario.

L'idée est que le Bureau des grands projets et les personnes qui travaillent avec Mme Farrell disposent de l'expertise nécessaire, tant en matière de processus d'approbation réglementaire — vous venez d'entendre M. Feldberg il y a un instant — qu'en matière de financement. Pour bon nombre de ces projets, en raison de l'incertitude liée aux procédures d'approbation, aucun capital privé n'a été prévu, les conseils d'administration n'ont pas attribué les fonds privés nécessaires ou, pour un promoteur, il a été difficile de lever les fonds requis. C'est un élément essentiel pour que cela fonctionne correctement.

Une stratégie nationale transformatrice — pensez aux infrastructures dans le Nord — débouchera sur des projets concrets. La route de la vallée du Mackenzie en fait partie. S'il existait une stratégie portant sur les infrastructures du Nord, les infrastructures à double usage, la souveraineté dans l'Arctique et l'ouverture de corridors de transport de minéraux critiques dans le Grand Nord canadien, la route de la vallée du Mackenzie serait un exemple de projet s'inscrivant parfaitement dans une stratégie visant à développer la souveraineté économique, les capacités en matière de minéraux critiques ou l'objectif particulier de servir l'intérêt public.

Tim Louis: Si l'on suit ce raisonnement selon lequel les stratégies transformatrices peuvent déboucher sur de grands projets, ces derniers peuvent-ils également déboucher sur des projets de moindre envergure? Vous avez brièvement évoqué les enseignements que l'on peut tirer de ces grands projets.

Pouvons-nous appliquer les mêmes méthodes, par exemple, en agissant de manière parallèle et non consécutive, en respectant les normes environnementales et en entretenant des partenariats et des consultations avec les peuples autochtones…? Pouvons-nous commencer à transposer de grands projets en projets de moindre envergure également?

L'hon. Dominic LeBlanc: Cela fait le lien avec une discussion que nous avons eue précédemment. C'est exactement ce dont le Parlement est actuellement saisi avec le projet de loi C-39; votre argument, monsieur Louis, est donc tout à fait pertinent. Si un projet d'envergure, comme le Terminal 2 à Roberts Bank ou le pipeline Pacific Link, doit bénéficier d'une plus grande sécurité en matière d'approbation, d'échéanciers et d'occasions d'investissement, cela vaut également pour un projet de bien moindre envergure qui, dans une petite collectivité donnée d'une région du pays, revêt une grande importance pour ce qui est de l'emploi et de l'économie.

Une plus grande certitude, moins de chevauchements, une collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi que les principes un projet, une évaluation, une décision, un an, découlent directement du travail accompli par ce comité, des enseignements tirés de l'expérience du Bureau des grands projets et des échanges avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les partenaires autochtones. Je pense que cela a permis d'élaborer un programme ambitieux, qui n'est pas seulement celui du gouvernement du Canada, mais qui est soutenu par les provinces, les territoires et les acteurs du secteur privé, petits et grands, dans toutes les régions du pays.

● (1940)

Tim Louis: Merci beaucoup.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole au sénateur Gignac. Je vous en prie.

[*Français*]

L'hon. Clément Gignac (sénateur, Québec (Kennebec), GSC): Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue au ministre Leblanc et aux dirigeants du Bureau des grands projets.

Monsieur le ministre, permettez-moi, en tant qu'ex-ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec et sénateur indépendant, de saluer quand même les efforts de votre gouvernement pour rendre cette économie plus résiliente et plus compétitive et avoir un gouvernement plus efficace.

Ça, c'était pour mes fleurs.

L'hon. Dominic LeBlanc: Vous pouvez continuer.

L'hon. Clément Gignac: Poursuivons avec les questions non complaisantes.

J'aimerais continuer la conversation que vous avez eue avec M. Bonin. Comme le disait le Barreau du Québec, la recherche d'un gouvernement plus efficace ne peut pas remplacer l'état de droit. Vous avez fait le parallèle entre les projets de loi C-5 et C-39. Par exemple, dans le projet de loi C-5, il y avait une disposition de temporarisation qui ne se retrouve pas dans le projet de loi C-39. Il y avait aussi de la reddition de comptes. Le fait que vous soyez ici ce soir est une conséquence du projet de loi C-5, qui prévoit une reddition de comptes.

J'aimerais savoir si vous allez vous inspirer de cette belle pratique et des meilleures pratiques de gouvernance. Quand viendra le temps de discuter de la définition des corridors nationaux et d'autres éléments du projet de loi C-39, j'espère que nous pourrons avoir plus d'explications. En effet, ce projet de loi donne quand même beaucoup de pouvoir au ministre.

Je vous remercie. J'aurai une seconde question.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le sénateur, votre première question est tellement bonne que vous allez me permettre de vous donner une réponse à la hauteur de votre question.

Je suis toujours à la recherche d'occasions de comparaître devant des comités, qu'il s'agisse d'un comité mixte, comme ce soir, ou d'un comité du Sénat ou de la Chambre des communes. Vous avez parfaitement raison de dire que la confiance du public se trouve augmentée lorsqu'il y a de la transparence en ce qui a trait aux décisions importantes du gouvernement. Alors, je crois et j'ose espérer que cette belle tradition continuera. Nous ne sommes pas vraiment réticents à saisir l'occasion de venir vous saluer, même en cette soirée électorale américaine.

Je sais que vous avez tous hâte d'aller regarder vos téléviseurs. Anderson Cooper sera là toute la soirée.

Même avec tout ça, nous sommes ici en train de discuter avec vous. C'est une belle tradition que nous avons tout à fait l'intention de continuer.

L'hon. Clément Gignac: J'aimerais parler d'un autre sujet: le Conseil consultatif autochtone et les relations avec les peuples autochtones. Il y a cette notion « un projet, une évaluation, un an ».

Avant d'en parler, j'aimerais partager avec vous une expérience. J'ai été ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Ça nous a pris au-delà d'un an, avec cinq ministres, pour arriver à une entente avec la nation crie. J'ai d'ailleurs avec moi le protocole d'entente. Donc, avec une communauté autochtone et cinq ministres, ça nous a pris au-delà d'un an. Je suis très impressionné par ce que j'entends, soit qu'en peu de temps, vous avez pu consulter et que tout va.

Quelle est votre recette secrète pour que ça puisse aller de l'avant sans que ça finisse par des injonctions et des poursuites?

J'aimerais que vous nous parliez de ce sujet ce soir.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le sénateur, vous avez raison. L'exemple que vous venez de donner est un bel exemple d'un partenariat qui a été méticuleusement préparé par le gouvernement du Québec.

Nous nous inspirons des meilleures pratiques et des bons exemples. Il y a des succès dans tous les coins du pays. Vous avez raison, le contexte actuel nous donne une occasion de travailler ensemble. D'ailleurs, je constate ça dans mes conversations avec des représentants des peuples autochtones. Il y a huit jours, j'étais avec le premier ministre à la rencontre avec les premiers ministres des provinces et des territoires. Il y a une volonté de participer qui m'encourage. Vous avez raison, il ne faut pas donner l'impression que le désir d'aller plus vite ou d'une façon plus cohérente va faire que les peuples autochtones ou les détenteurs de droits autochtones se sentent bousculés ou ne sentent pas qu'ils participent pleinement aux conversations et aux consultations qui touchent leurs droits.

Je pense et j'ose espérer qu'il y a tellement de bonne volonté de la part de toutes les parties que nous pouvons faire ça de la bonne façon. Nous avons des partenaires dans les provinces et les territoires. D'ailleurs, certains projets seront proposés par des peuples autochtones. Je trouve ça inspirant de voir des organismes autochtones ou des représentants des détenteurs de droits autochtones venir au Bureau des grands projets avec des projets qui vont transformer leur territoire. Je pense que ça servira d'inspiration, aussi.

● (1945)

L'hon. Clément Gignac: Merci.

[*Traduction*]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci beaucoup.

Je reviens à Mme Stubbs.

Shannon Stubbs: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, êtes-vous d'accord avec le fait que les compagnies d'où proviennent les employés en détachement auprès du BGP ne bénéficient d'aucune aide financière?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis désolé. Est-ce que je…?

Shannon Stubbs: Pensez-vous que la liste des compagnies qui ont pu employer ou qui pourraient continuer à employer du personnel du BGP devrait être communiquée au Comité?

L'hon. Dominic LeBlanc: Non. Je suis d'accord avec…

Shannon Stubbs: Pourquoi?

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suis très heureux de pouvoir vous expliquer pourquoi.

Je suis d'accord avec Mme Farrell. Ce programme de détachement remonte à 1971, à l'époque où Pierre Trudeau portait des favoris; 1971, c'était il y a bien longtemps.

Shannon Stubbs: Je me ferai un plaisir d'écouter votre cours d'histoire un autre jour, car vous vous exprimez avec beaucoup d'éloquence et vous êtes ici depuis longtemps. Cependant…

L'hon. Dominic LeBlanc: Je ne suis pas ici depuis 1971.

Des voix: Oh, oh !

M. Dominic LeBlanc: Je ne pouvais même pas voter en 1971.

Shannon Stubbs: Nous avons tous à cœur la transparence, j'en suis certaine.

L'hon. Dominic LeBlanc: Je vais répondre à votre question, qui est excellente.

Shannon Stubbs: Pourquoi ne peut-on pas communiquer le nom de ces compagnies?

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est parce que je pense qu'il faut faire preuve de prudence.

Tout d'abord, il s'agit de femmes et d'hommes… Ce sont des compagnies, mais pas seulement. Certaines relèvent d'autres ordres de gouvernement. D'autres sont des institutions fédérales, mais…

Shannon Stubbs: Je ne parle pas de la publication de tous les noms des employés, ni non plus de ces autres aspects.

Shannon Stubbs: Je parle des compagnies du secteur privé, ou encore des banques et des établissements financiers. Pourquoi ne pouvons-nous pas en dresser une liste?

L'hon. Dominic LeBlanc: En ce qui concerne les compagnies…

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est parce que je pense qu'il faut faire preuve de prudence. Il s'agit de personnes qui travaillent pour ces institutions et qui décident de s'engager pour servir leur pays et, d'une certaine manière, contribuer à sa construction.

Je siège à la Chambre des communes — et vous y avez fait allusion, madame Stubbs — depuis un certain temps déjà. J'ai également été député de l'opposition. Je pense qu'il est risqué de divulguer que la compagnie X a fourni l'employé Y, car cela créera alors une situation artificielle et montée de toutes pièces, où la personne qui travaillait pour cette entreprise et qui travaille désormais pour le Bureau des grands projets, en étant soumise à tous les contrôles rigoureux, aux exigences en matière de conflits d'intérêts et aux obligations postérieures à l'emploi, en signant des ententes s'engageant à ne pas divulguer ni utiliser les informations qu'elle a pu obtenir lorsqu'elle travaillait pour le Bureau des grands projets, lorsqu'elle retournera dans une entité particulière du secteur privé…

Il s'agit d'ailleurs d'un mouvement à double sens. Certaines personnes issues de la fonction publique vont travailler pour bon nombre de ces mêmes institutions du secteur privé, puis reviendront au sein du gouvernement du Canada. C'est une pratique courante, et je pense que nous devons veiller à ne pas jeter le discrédit sur les compagnies ou les personnes qui participent à un système qui existe depuis bien plus de 50 ans.

Shannon Stubbs: Dans ce cas, votre réponse revient en fait à dire: « Faites-nous confiance ».

Pouvez-vous toutefois confirmer que le Comité disposera du nombre de cas où un filtrage a été appliqué aux employés détachés du secteur privé, ainsi que du nombre total d'employés détachés du secteur privé auprès du BGP?

L'hon. Dominic LeBlanc: Certainement. Vous souhaitez connaître le nombre total.

Il est encore une fois question de filtrage. Votre collègue, M. Deltell, a évoqué le filtrage du premier ministre. Mme Farrell, en tant que personne nommée par le gouverneur en conseil, a fait l'objet d'un filtrage par le bureau du commissaire à l'éthique. Il existe des procédures du Conseil du Trésor qui traitent des conflits d'intérêts potentiels ou réels.

Je veux simplement faire preuve de prudence. Toutes les procédures de filtrage ne sont pas équivalentes, et certaines mesures de prévention des conflits d'intérêts n'en font pas partie.

Shannon Stubbs: Oui, mais j'espère que…

L'hon. Dominic LeBlanc: Je ne veux tout simplement pas donner l'impression qu'il existe toute une liste de procédures de filtrage qui, d'une manière ou d'une autre…

Nous vous fournirons ces informations avec plaisir.

Shannon Stubbs: Lorsque ces documents seront transmis au Comité, nous espérons que les différences importantes entre les diverses procédures de filtrage seront clairement exposées.

L'hon. Dominic LeBlanc: Nous vous fournirons tout cela avec plaisir.

Shannon Stubbs: Parfait.

Je vais revenir à la question précédente.

Voici la raison pour laquelle je vous ai interrogé sur l'estimation des coûts. Étant donné que ce sont les contribuables qui devront prendre en charge la construction du projet à l'heure actuelle, je pense que c'est juste. Comme vous le savez, le coût estimé de l'expansion initiale de Trans Mountain est passé de 7,4 milliards à 34,2 milliards de dollars, et le projet a été mis en service avec quatre ans de retard par rapport à ce que son promoteur du secteur privé s'était proposé de faire.

Ce qui m'inquiète, c'est le scénario le plus pessimiste de la Banque Scotia — qui pourrait toutefois s'avérer réaliste —, selon lequel le coût pour les contribuables s'élèverait à 65 milliards de dollars, avec une date de mise en service potentielle en 2037. En effet, la Banque Scotia a pris en compte les coûts liés aux litiges, aux feux de forêt, aux inondations et à d'autres événements susceptibles, de manière tout à fait raisonnable, de retarder la construction. Ce que je voudrais savoir, c'est ceci: à quoi vous engagez-vous en tant que ministre? Quelles mesures sont en place pour assurer la transparence concernant ces coûts et pour les maîtriser dans l'intérêt des Canadiens?

Par ailleurs, n'est-il pas profondément préoccupant, dans ce contexte, que, dès la désignation comme projet d'intérêt national, les Premières Nations de Cold Lake, favorables au développement énergétique, aient intenté une action en justice contre cette désignation et qu'elles viennent d'être rejointes par neuf autres plaignants en Colombie-Britannique?

● (1950)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Il vous reste 10 secondes.

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la présidente, il me serait tout simplement impossible, en dix secondes, de répondre de manière satisfaisante à cette question très vaste posée par Mme Stubbs concernant les recours judiciaires des populations autochtones, les estimations de coûts et les scénarios les plus pessimistes présentés par la Banque Scotia.

Shannon Stubbs: Peut-être me ferez-vous parvenir par écrit une réponse à ma question…

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, madame Stubbs.

Shannon Stubbs: …puisque tout cela est relié.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je vais maintenant donner la parole à M. Danko. Je vous en prie.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, madame la présidente.

Malgré les rumeurs, je n'ai pas traversé la Chambre pour rejoindre le Bloc.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

L'hon. Dominic LeBlanc: M. Bonin serait chanceux si c'était le cas.

[*Traduction*]

John-Paul Danko: Je vois que vous buvez du Coke Zéro. Peut-être est-ce une habitude que vous avez prise lorsque vous étiez à Washington.

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est le style Mar-a-Lago.

John-Paul Danko: Vous pourriez peut-être y ajouter un peu de rhum plus tard.

Monsieur le ministre, merci de vous joindre à nous ce soir, en compagnie des responsables du Bureau des grands projets.

Lorsque je réfléchis aux projets d'intérêt national et à la voie que nous nous efforçons de tracer en tant que gouvernement, je pense souvent au réacteur nucléaire de McMaster. Il s'agit d'un projet conçu en 1955, financé en 1956, qui a fait l'objet d'un appel d'offres et qui était achevé et opérationnel dès 1959. C'est donc dire qu'il fonctionne sans interruption depuis 70 ans, ce qui représente un atout inestimable en matière de sciences, d'innovation et de soins de santé.

Compte tenu de l'ambition que nous nourrissons pour les projets d'intérêt national et de la voie que nous nous efforçons de tracer en tant que gouvernement, comment comptons-nous agir sur l'économie nationale pour ce qui est de l'emploi et de la dynamisation générale de l'économie à l'échelle du pays, en particulier dans le contexte où certaines industries sont touchées par des droits de douane? En tant que député de Hamilton, mon raisonnement porte plus particulièrement sur la sidérurgie.

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la présidente, M. Danko a posé plusieurs questions qui, à mon avis, sont pertinentes.

Vous avez raison. Je ne connais pas précisément l'exemple du réacteur nucléaire de McMaster, mais l'Université McMaster est une référence nationale dans les domaines des sciences et de l'ingénierie. Mes amis qui travaillent dans ces domaines s'appuient sur cette université comme référence dans de nombreux projets. Je partage entièrement vos remarques concernant cette université.

Vous avez raison dans la mesure où, en matière de sciences et d'innovation, on peut penser au projet nucléaire de Darlington. On peut aussi penser au travail accompli par le gouvernement de l'Ontario. Le premier ministre Ford nous parle souvent, à moi, ainsi qu'au premier ministre et à notre collègue Tim Hodgson, du potentiel particulier des projets nucléaires. Il en va de même pour le premier ministre Moe, en Saskatchewan, et la première ministre Smith, en Alberta. C'est un exemple qui montre que le Canada a joué un rôle de premier plan dans le domaine de la technologie nucléaire et des chaînes d'approvisionnement nucléaires. Certains partenaires internationaux sont intéressés par l'achat éventuel de technologies nucléaires canadiennes.

Le Bureau des grands projets et la définition d'une stratégie — par exemple, dans le domaine de l'électricité — offrent au Canada, et en particulier aux services publics du secteur privé ou du secteur parapublic, la possibilité de bénéficier d'un processus d'approbation bien plus cohérent et ciblé. L'expérience de Mme Farrell et de ses collègues du Bureau des grands projets est extrêmement précieuse pour mobiliser le financement nécessaire. Le processus d'approbation était, dans certains cas, devenu trop lourd et trop long. Il en est résulté une incertitude et un refroidissement au chapitre des investissements, comme le savent très bien nos collègues.

Il existe également un service de conciergerie spécialisé. Air Canada n'a pas le monopole de ce genre de service. Le Bureau des grands projets le propose également, dans la mesure où les promoteurs peuvent bénéficier des conseils et de l'expérience de Mme Farrell et de ses collègues pour trouver la bonne formule permettant d'assurer le financement, deux éléments indispensables pour qu'un projet puisse effectivement entrer en phase de construction.

John-Paul Danko: Dans vos remarques liminaires et tout au long de la discussion de ce soir, vous avez évoqué à plusieurs reprises la notion de certitude: la nécessité d'une certitude dans le processus d'approbation et d'une certitude quant à la perception économique globale du Canada.

Je voudrais vous poser la question suivante: comment le secteur privé perçoit-il le Canada, compte tenu des stratégies ciblées que nous mettons en œuvre?

● (1955)

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la présidente, peut-être Mme Farrell pourrait-elle apporter une réponse détaillée à cette excellente question.

Dawn Farrell: À ce stade, nous ne rencontrons généralement pas d'investisseurs privés, car nos projets sont entièrement nouveaux. En règle générale, les investisseurs du secteur privé souhaitent s'engager lorsque les projets présentent moins de risques pour eux.

Nous avons toutefois rencontré plusieurs investisseurs lors de la conférence organisée par le premier ministre. Ils cherchaient à tirer leur épingle du jeu, négociaient et voulaient savoir s'ils pouvaient participer à nos projets à un prix réduit. Je leur ai répondu: « Non, vous pouvez payer un peu plus. »

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci beaucoup.

Notre toute dernière intervenante est Mme Dandurand.

[*Français*]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici avec nous aujourd'hui.

Monsieur le ministre, je voudrais pousser plus loin la question de mon collègue M. Danko, qui n'est pas du Bloc et qui est resté avec nous, chez les libéraux.

L'hon. Dominic LeBlanc: C'est le Bloc ontarien.

Marianne Dandurand: Oui, c'est ça.

Monsieur le ministre, dans vos remarques d'ouverture, vous avez dit qu'on est passé du « si » au « comment ».

Je vais juste faire allusion au projet de voie de contournement de Lac-Mégantic. C'est en lien avec un accident qui est arrivé proche de ma circonscription, il y a 13 ans, et qui laisse encore des cicatrices. On est encore dans le « si », ou presque. On se demande comment on fait ce projet-là ou si on le fait.

Concrètement, qu'est-ce qui a changé dans la façon dont le gouvernement travaille pour arriver à réaliser des grands projets, comme celui qui aurait pu être la voie de contournement de Lac-Mégantic? Dans les autres grands projets, quelle est la différence? Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui on peut faire un projet plus rapidement?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame Dandurand, je vous remercie de votre question.

J'ai participé à des conversations avec notre collègue le ministre des Transports, qui nous a parlé de l'exemple de la voie de contournement de Lac-Mégantic, un projet qui, franchement, traîne depuis tellement longtemps. À un moment donné, il y avait des instances provinciales, locales et fédérales. C'est un exemple de projet qui aurait pu, qui aurait dû voir le jour. Je laisse les gens de la région et du Québec décrire l'urgence ou la façon dont ce projet aurait pu procéder. C'est l'exemple d'un processus qui avait un peu perdu son sens d'efficacité et de cohérence. C'est un exemple important pour le Québec et pour le Canada. Moi aussi, je me rappelle où j'étais ce matin-là, il y a 13 ans. C'était l'été, et nous avions compris, à notre réveil, ce qui était arrivé à Lac-Mégantic.

Il y a le besoin d'agir, que ce soit pour les voies de contournement, l'expansion des ports de mer ou les pipelines. Évidemment, on parle de projets complexes, comme un pipeline qui traverse deux provinces. Ça ne concerne pas uniquement le gouvernement fédéral. Dans l'exemple que vous avez cité, il y avait des instances provinciales. Nous avons signé des ententes avec huit provinces pour un projet, une révision ou pour amener plus de cohérence.

Dans votre province, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement fait un travail important. Comment peut-on ne pas être obligé de refaire ce travail-là? Comment peut-on utiliser les mêmes données, les mêmes études pour travailler plus efficacement avec les partenaires dans les provinces et les territoires ou les collectivités autochtones?

Nous sommes toujours à la recherche de bonnes idées. Votre comité nous a déjà donné des idées — et il va continuer de le faire, je pense — sur les meilleures pratiques et des idées inspirantes sur la bonne façon d'accélérer les choses, comme vous l'avez dit, tout en respectant les éléments essentiels auxquels les Canadiens s'attendent d'un gouvernement responsable, notamment les normes environnementales et nos obligations envers les peuples autochtones.

Marianne Dandurand: Merci beaucoup.

Il y a beaucoup de questions au sujet des consultations, entre autres. On parle d'environnement, on parle aussi de consultations avec les peuples autochtones. On veut accélérer les choses, ce qui ne veut pas dire les éliminer, au contraire.

Est-ce qu'on peut profiter de l'occasion pour améliorer les processus de consultation? Si c'est le cas, qu'est-ce que vous imaginez comme processus amélioré pour les consultations?

● (2000)

L'hon. Dominic LeBlanc: En réponse à votre bonne question, nous pouvons sûrement améliorer la façon dont nous menons les consultations avec les nations autochtones.

Il s'agit tout d'abord de nous assurer qu'elles ont la capacité de s'engager, que nous pouvons les consulter au début d'un processus de révision plutôt que d'attendre que le projet soit défini au point où il faut ensuite faire des ajustements. Si nous pouvons les accommoder et travailler dès le début avec ceux et celles qui détiennent ces droits autochtones, ça va nous faire économiser du temps et ça va permettre de bâtir une confiance. C'est ce que le Bureau des grands projets fait présentement. Il va identifier, dès le début, ceux et celles qui détiennent ces droits et les inclure d'une façon constructive afin de les aider financièrement à bâtir leur capacité pour qu'ils soient prêts lors des consultations.

[*Traduction*]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, monsieur le ministre.

[*Français*]

L'hon. Dominic LeBlanc: Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Chers collègues, je tiens à remercier vivement le ministre de nous avoir consacré un peu de son temps aujourd'hui. Je sais qu'il a quelque chose à regarder à la télévision…

Des voix: Oh, oh!

La coprésidente (l'honorable Patti LaBoucane-Benson): …ce qu'il souhaite probablement faire dès maintenant.

Shannon Stubbs: Oui, il s'occupe de cela aussi.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Exactement. Il s'occupe de cela aussi.

Avant de faire une brève pause en attendant le prochain groupe de témoins, je tiens à confirmer et à clarifier un point.

Monsieur Bonin, vous aviez demandé un rapport. Est-ce exact?

[*Français*]

Patrick Bonin: Le ministre a dit que le projet de captage, d'utilisation et de stockage du CO_2 faisait partie de son analyse. Ce que je lui demandais, c'est s'il pouvait déposer cette analyse.

[*Traduction*]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci.

Madame Bendayan, avez-vous également demandé un rapport?

L'hon. Rachel Bendayan: J'avais demandé à Mme Farrell si elle pouvait me fournir les chiffres relatifs aux économies réalisées ou d'autres données financières concernant le projet RBT2.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Parfait.

Madame Stubbs, vous avez demandé…?

Shannon Stubbs: J'ai demandé des informations complémentaires, sous la forme d'une ventilation aussi claire que possible, concernant les employés et leur filtrage.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Allez-y, monsieur Deltell.

Gérard Deltell: Madame la présidente, j'accepte volontiers l'invitation du ministre à indiquer, dans une lettre adressée à ce comité, combien de grands projets étaient concernés les 25 fois où le filtrage a été utilisé.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci beaucoup.

Chers collègues, nous allons suspendre brièvement la séance avant d'accueillir le prochain groupe de témoins.

● (2000)

_____(Pause)_____

● (2005)

Le coprésident (Dean Allison): Nous reprenons les travaux. Nous allons poursuivre avec des interventions de cinq minutes.

Nous allons commencer par M. Deltell, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Gérard Deltell: Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Français*]

Bonjour à nouveau.

J'ai terminé mon échange avec le ministre en parlant de la Première nation dans ma circonscription, les Wendats, et j'aimerais donc y revenir.

Il y a quelques instants, le sénateur Gignac a donné un exemple qui illustre tout ce qu'il faut pour conclure des ententes avec les Premières Nations et pour que ce soit gagnant-gagnant.

Notre approche, en tant que conservateurs, consiste à favoriser la participation dans la prospérité.

[*Traduction*]

Nous sommes des partenaires pour la prospérité. C'est notre position quand il est question de l'exploitation des ressources naturelles en collaboration avec les Premières Nations.

[*Français*]

J'ai eu des conversations récentes avec les Wendats, entre autres le grand chef Pierre Picard, concernant les grands projets que le gouvernement veut réaliser. Évidemment, ça se fait sous l'égide du projet de loi C-39. Ça soulève beaucoup de questions, entre autres quant au sixième principe énoncé dans le document « Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones ». Ce document date de 2018, donc d'une époque où le même parti politique était au pouvoir, et qui « reconnaît qu'un engagement significatif avec les peuples autochtones vise à obtenir leur consentement préalable ».

Madame Farrell et madame Baird, je vous pose la question suivante: comment, dans un échéancier si serré, peut-on s'assurer d'avoir le consentement préalable, comme il est établi au principe numéro 6 des « Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones »?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Alors que nous essayons de trouver une nouvelle façon de faire les choses ici au Canada, y compris en mode parallèle, en incluant des ministres et leurs portefeuilles, comme le ministère des Pêches et Océans, le MPO, ou la Régie canadienne de l'énergie, la RCE, qui réglemente les pipelines, disons, avec les Premières Nations qui sont le long du tracé du pipeline, les municipalités et toutes les personnes qui pourraient être parties prenantes ou titulaires de droits, nous devons trouver de nouvelles façons de rassembler les intervenants.

Lorsqu'il s'agit d'amener les gens à consentir effectivement à un tracé de pipeline dans leur cour, lorsque ledit tracé pourrait passer par un terrain de chasse ou par une terre sur laquelle les Premières Nations ont des droits, il faut que les gens collaborent dès le départ à l'ingénierie, au tracé, aux facteurs environnementaux et aux mesures qui s'imposent, et ils doivent travailler de concert. Pour ce qui est du processus d'inscription des projets, il s'agissait en fait de comprendre toutes les préoccupations.

Heureusement, pour le pipeline Pacific Link, par exemple, beaucoup de tracés avaient déjà été examinés parce qu'un pipeline avait déjà été construit. Nous devons maintenant déterminer en quoi consistent tous les problèmes soulevés par les 130 titulaires de droits. Nous comprenons ce dont le MPO et Environnement et Changement climatique Canada, ECCC, ont besoin, et maintenant ils doivent travailler avec le promoteur et l'entreprise pour concevoir un projet qui tient compte de tous les problèmes soulevés afin que nous puissions parvenir à une entente.

● (2010)

[*Français*]

Gérard Deltell: Parlons justement des questions qui touchent directement les Premières Nations. Pour faire un travail sérieux et rigoureux, comme elles le souhaitent, les Premières Nations doivent avoir l'équipement, le temps et les personnes nécessaires. Est-ce que le gouvernement fédéral s'engage à fournir aux Premières Nations les ressources nécessaires, c'est-à-dire financières, pour qu'elles puissent faire leur évaluation, selon leurs principes, mais de façon sérieuse, et de manière accélérée à la demande du gouvernement fédéral? Êtes-vous prêts à augmenter les budgets pour permettre aux Premières Nations de faire un travail sérieux quand vient le temps des évaluations?

[*Traduction*]

Le coprésident (Dean Allison): Madame Farrell, veuillez répondre rapidement. Je dois rajuster le temps de parole à quatre minutes pour tout le monde.

Dawn Farrell: La réponse est oui.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Nous allons passer la parole à M. Beech.

Vous avez quatre minutes.

L'hon. Terry Beech: Merci.

Ma question s'adresse à Mme Farrell.

La dernière fois que vous êtes venue ici, nous avons longuement discuté de la façon dont non seulement le comité, mais aussi le gouvernement et les Canadiens allaient mesurer le succès du Bureau des grands projets, le BGP.

Dans votre témoignage précédent, vous avez donné un très bon exemple en Colombie-Britannique. Vous avez donné une dimension temporelle pour le projet à Roberts Bank. On avait évalué que ce serait 2039, mais on a ensuite ramené cette échéance à 2035. L'impact de cette dimension temporelle comportait un aspect financier. Cela représente des économies d'un milliard de dollars par année et des retombées économiques supplémentaires d'un milliard de dollars pour le pays chaque année, soit essentiellement 8 milliards de dollars au total, en supposant bien sûr que ces objectifs soient atteints. C'est formidable de participer aux travaux d'un comité comme le nôtre et d'entendre ces cibles.

Comment ces cibles seront-elles mises en œuvre dans les divers projets? Quand seront-elles disponibles? Seront-elles présentées de façon uniforme? S'il y a assez de temps — quatre minutes sont très vite passées —, nous ne voulons pas seulement être meilleurs que nous l'étions. Nous voulons être concurrentiels à l'échelle mondiale. C'est ce qui débloque des flux de capitaux soutenus vers notre pays, crée des emplois, et ainsi de suite.

Vous pourriez répondre à la première question, puis, si vous en avez le temps, nous dire comment vous pensez que nous pourrions devenir concurrentiels à l'échelle mondiale et quels sont les points de comparaison pour le Canada.

Dawn Farrell: Premièrement, les notes explicatives du gouvernement font état des avantages et des coûts et de la façon dont il a soupesé la décision. Vous pouvez voir, dans ces documents explicatifs, quelles sont les cibles que nous visons.

Deuxièmement, nous allons mettre à jour nos sites Web afin que vous puissiez voir, pour chaque projet, quels sont les avantages que nous visons et, bien sûr, quel est le rendement. C'est une chose de dire que vous allez prendre votre décision finale d'investissement en 2027, mais c'en est une autre de le faire. Nous pouvons le faire sur nos sites Web.

Troisièmement, en ce qui concerne les coûts globaux et les cibles mondiales, nous pouvons fournir cette évaluation lorsque le gouvernement prend ses décisions au sujet d'une inscription ou lorsque nous mettons à jour nos renseignements sur le site Web. Nous pouvons mettre tout cela à la disposition des Canadiens. Je pense qu'il est important que les Canadiens comprennent parfaitement l'importance de la réalisation des projets à temps.

Mme Stubbs a parlé de 65 milliards de dollars en 2037. Le travail de notre bureau est de ramener cette échéance à 2033 et de veiller à ce que les coûts de financement et l'inflation qui entrent dans les coûts du pipeline Pacific Link maintiennent la compétitivité de ce projet afin que les gens qui paieront les droits pour ce projet puissent en obtenir un baril de pétrole à un prix concurrentiel qu'ils pourront vendre en Asie. Ce sont les règles du jeu que nous devons respecter.

● (2015)

L'hon. Terry Beech: Je m'attendrais à ce que des économies de 4 milliards de dollars modifient vraiment la dynamique d'une décision d'investissement. Pour ce qui est de surmonter un obstacle, lorsque vous devez décider si vous allez de l'avant ou non, ou même vous demander si vous allez prendre le temps d'examiner si c'est possible, j'imagine que ce genre de rapidité ou même cette promesse de rapidité rend certains projets, qui n'auraient peut-être pas été viables dans le cadre des anciens systèmes, viables dans le cadre de ce nouveau système.

Dawn Farrell: Oui, bien sûr. Par exemple, pour ce qui est du pipeline, le projet n'aurait pas été entrepris ou construit si nous avions continué à étaler des projets sur 15 ans.

L'hon. Terry Beech: Merci, monsieur le président.

Le coprésident (Dean Allison): Nous allons passer la parole à M. Bonin.

Vous avez quatre minutes.

[*Français*]

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Madame Farrell, en ce qui a trait au projet Pacific Link, je crois que vous avez consulté environ 130 communautés des Premières Nations. Actuellement, environ 10 communautés sont en cour pour dire que les consultations ne se sont pas bien passées. Est-ce que c'est vous qui êtes responsable de ces consultations? Est-ce qu'il y a un rapport de consultation qui a été produit et que vous pouvez déposer au Comité?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Oui, c'était notre bureau. Malheureusement, M. Van Walleghem ne peut pas vous parler parce que le son ne fonctionne pas. Oui, nous vous fournirons ce rapport de consultation.

[*Français*]

Patrick Bonin: Il y a eu d'autres consultations plus larges de la population en général. Je pense qu'il y a eu environ 28 000 commentaires. Est-ce qu'il y a eu un rapport aussi de cette consultation? Est-ce que vous pouvez le déposer au Comité?

[*Traduction*]

Louise Baird: Certains des commentaires qui ont été formulés par... Je pense que vous parlez de la période d'avis dans la Gazette du Canada et de la période prévue pour présenter des commentaires qui était en place au moment où la consultation des Autochtones se déroulait. Certains de ces commentaires ont été repris dans la note explicative dont parlait Mme Farrell un peu plus tôt.

Je pense que vous aviez à peu près le bon chiffre. Je crois qu'environ 29 000 commentaires ont été présentés en réponse à cet avis dans la Gazette du Canada. Nous les avons évidemment tous examinés pour formuler des conseils à l'intention du gouvernement en mettant à profit toutes les contributions des diverses sources. Je crois comprendre que nous pouvons vous fournir ces commentaires, mais qu'il faut d'abord en supprimer tous les identificateurs personnels ou les renseignements de cette nature qui s'y trouvent. Nous allons donc nous pencher là-dessus.

[*Français*]

Patrick Bonin: Toutefois, il n'y a pas eu de rapport à proprement parler qui a été fait sur ces 29 000 commentaires. Vous avez fait des consultations, mais il n'y a pas eu de rapport.

Louise Baird: Non, il n'y a pas eu de rapport public concernant tous les commentaires.

Patrick Bonin: Donc, à quoi sert la consultation si vous n'avez pas de rapport de cette consultation?

[*Traduction*]

Louise Baird: Le Bureau des grands projets a examiné tous les commentaires et en a tenu compte pour déterminer quels conseils et quelle recommandation il allait donner au gouvernement. C'est aussi le cas de toutes les autres contributions, y compris les résultats des consultations auprès des Autochtones.

[*Français*]

Patrick Bonin: Il y a 29 000 commentaires. Comment faites-vous pour tirer quelque chose de ça? Prenez-vous seulement les commentaires qui vous intéressent? Comment fait-on pour savoir quelle est votre analyse de la consultation?

[*Traduction*]

Louise Baird: Comme la grande majorité des commentaires reçus au cours de cette période d'avis dans la Gazette du Canada ont pris la forme de lettres types ou de campagnes, bon nombre d'entre eux étaient semblables ou identiques.

[*Français*]

Patrick Bonin: Pouvez-vous développer votre pensée?

[*Traduction*]

Louise Baird: Nous avons pu les examiner en fonction de ce contenu.

[*Français*]

Patrick Bonin: D'accord.

Madame Farrell, nous entendons souvent dire que ce pipeline va servir à lutter contre la crise tarifaire et les États-Unis, notamment. Est-ce qu'il y a une garantie que le pétrole transporté par le pipeline Pacific Link ne va pas se retrouver aux États-Unis, dans le contexte où 90 % des exportations canadiennes de pétrole s'en vont aux États-Unis? Est-ce qu'on a une garantie que ça n'ira pas juste aux États-Unis?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Non, il n'y a pas de garantie.

[*Français*]

Patrick Bonin: Donc, 100 % du pétrole pourrait être exporté aux États-Unis, potentiellement.

[*Traduction*]

Dawn Farrell: C'est très improbable.

[*Français*]

Patrick Bonin: D'accord.

Quel est, selon vous, le pourcentage le plus probable de pétrole qui irait aux États-Unis?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Je ne suis pas experte en la matière, mais nous pourrions vous fournir des renseignements sur la quantité de pétrole qui a été envoyée en Asie et aux États-Unis. On peut s'attendre à ce qu'il y ait moins de pétrole qui soit acheminé vers les États-Unis parce que, bien sûr, ils importent davantage de leur pétrole du Venezuela...

● (2020)

Le coprésident (Dean Allison): Merci.

Dawn Farrell: ... qu'une plus grande part irait... Il y a donc là une analyse.

Le coprésident (Dean Allison): C'est tout le temps que nous avons.

Nous allons passer la parole au sénateur Quinn, pour quatre minutes.

L'hon. Jim Quinn: Merci, monsieur le président.

Je veux revenir sur la discussion concernant le terminal 2 de Roberts Bank, et sur les questions de mon collègue, le sénateur Harder, et les réponses que vous avez données.

À l'heure actuelle, à Roberts Bank, il y a trois chemins de fer de catégorie 1. Il y a un certain nombre d'entreprises de camionnage. Il y a un réseau ferroviaire. Il y a un réseau routier. Le nouveau terminal sera intégré à tous ces réseaux.

D'après mon expérience des ports, le principe de l'équité et de la transparence est très important lorsqu'on traite avec les intervenants, y compris les exploitants de terminaux. Je sais que des exploitants de terminaux de l'Administration portuaire Vancouver-Fraser autres que GCT ont eu, au fil des ans, la possibilité de faire partie de cette histoire. Cependant, c'est GCT qui est devenu associé à ce dossier, et il n'y a pas eu de processus concurrentiel. J'y reviens. En tant que personne ayant dirigé un port, je peux dire que cela manque et que c'est préoccupant.

Quoi qu'il arrive, l'exploitant du terminal, même si ce n'est pas GCT, devra travailler avec les compagnies ferroviaires et les responsables des routes pour planifier ces systèmes supplémentaires. L'absence de concurrence est très préoccupante, et je ne veux pas que cela devienne un précédent pour d'autres projets.

Dawn Farrell: N'oubliez pas que la décision de faire de GCT l'exploitant du terminal n'a pas été prise. À l'heure actuelle, le port et Global Container Terminals travaillent ensemble pour voir si les synergies qui peuvent être créées entre eux peuvent être suffisantes pour...

L'hon. Jim Quinn: Je suis désolé de devoir vous interrompre. Les gens de GCT ne seront peut-être pas l'exploitant, mais ils ont maintenant le gros bout du bâton parce qu'ils participent à cette évaluation. Quant à savoir s'il y a une synergie ou non, les autres n'ont pas voix au chapitre. Ce qui m'inquiète vraiment, c'est qu'il n'y a pas eu de processus concurrentiel permettant même à d'autres d'accéder à cette étape. C'est très difficile à comprendre.

Le BGP a-t-il conseillé à l'administration portuaire Vancouver-Fraser d'essayer de trouver cette synergie avec l'exploitant actuel à Roberts Bank?

Dawn Farrell: Oui, nous l'avons fait, et les synergies sont importantes.

Toutefois, pour revenir à ce que vous disiez au sujet de toute cette région, comme vous le savez, il y a des terminaux au centre-ville, il y a des trains, il y a des camions, il y a la route 1, il y a le centre-ville et il y a la capacité ferroviaire inutilisée de Roberts Bank. Il y a beaucoup de choses à considérer.

Nous avons une stratégie de la porte d'entrée qui repose sur quatre piliers: le premier pilier est le terrain, le deuxième, les trains et le troisième, les terrains en vrac. Tout cela est évalué par la région de Vancouver et ses intervenants dans la région pour faire en sorte qu'au bout du compte, les Canadiens obtiennent le service le moins cher et le plus rapide à partir de ce port.

L'hon. Jim Quinn: Avec tout le respect que je vous dois, il aurait fallu que cela se fasse, de toute façon. Encore une fois, je dois reparler de la question de la concurrence.

Dawn Farrell: Cela n'aurait pas été fait, mais ça l'est maintenant dans le cadre de la stratégie de la porte d'entrée.

L'hon. Jim Quinn: Je maintiens mon commentaire.

Merci.

Le coprésident (Dean Allison): Merci, monsieur le sénateur.

Madame Cody, vous avez quatre minutes.

Connie Cody: Merci, monsieur le président.

J'aimerais poursuivre avec Mme Farrell.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, a un plan ministériel pour cette année dans lequel il annonce qu'il collaborera avec le BGP « pour faciliter le recrutement de travailleurs étrangers pour soutenir des projets d'intérêt national ». De combien de travailleurs étrangers votre bureau prévoit-il avoir besoin, dans quelles professions et en quelles années?

Dawn Farrell: À l'heure actuelle, nous n'avons pas évalué le nombre de travailleurs étrangers dont nous aurons besoin pour nos projets. Si cette évaluation est en cours, elle relève de gens qui sont sous mon niveau. Je n'ai pas encore été mise au courant de cette évaluation.

Connie Cody: Pour certains de ces projets qui passent par le BGP, il faudra attendre entre deux et dix ans avant que la construction ne commence. Comment pouvons-nous savoir à quoi ressemblera le marché du travail dans quelques années?

Dawn Farrell: C'est une question importante. Ce que je veux dire, c'est qu'une partie de ce que nous faisons maintenant, à mesure que divers projets commencent à voir le jour et que nous commençons à les regrouper, c'est que, par exemple, vous savez qu'en Colombie-Britannique, on pourrait construire la mine Red Chris en même temps que le terminal Ksi Lisims, le port, le pipeline...

Nous commençons à réunir un groupe de personnes pour faire des prévisions et examiner toutes les catégories d'emplois et les classifications, mais ce travail n'a pas encore été fait.

● (2025)

Connie Cody: Merci.

Le mois dernier, Statistique Canada a signalé qu'il y avait 94 600 travailleurs de la construction au chômage à l'heure actuelle au Canada qui ne demanderaient pas mieux que d'être recrutés pour ces projets. J'aimerais savoir pourquoi vous collaborez avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, pour faire venir des travailleurs étrangers.

Ne devrions-nous pas offrir ces emplois aux Canadiens en premier lieu?

Louise Baird: Comme Mme Farrell l'a dit plus tôt aujourd'hui, je crois, nous comptons beaucoup sur certains de nos partenaires et d'autres organismes fédéraux, étant donné que notre bureau est si petit. En ce qui concerne l'information sur le marché du travail, nos collègues d'Emploi et Développement social Canada, EDSC, font une grande partie de ce travail. Ils travaillent en étroite collaboration avec IRCC. Comme vous le savez probablement, il s'agit d'un partenariat dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ils font pour le gouvernement fédéral ce genre de modélisation que nous examinons, mais il est certain que cette expertise et ce genre d'information viennent d'EDSC.

Connie Cody: Pourriez-vous nous fournir cette information par écrit? Pourriez-vous l'obtenir et nous la communiquer?

Louise Baird: Nous pouvons vérifier auprès d'EDSC. Comme je l'ai dit, nous ne sommes pas des experts en modélisation et en prévision des besoins en main-d'œuvre, mais il y a des instances gouvernementales qui font ce travail. Nous pouvons vérifier auprès d'elles.

Connie Cody: Votre bureau cherche-t-il à obtenir des dispositions spéciales de traitement des voies d'immigration pour les projets du Bureau des grands projets, le BGP? Le savez-vous?

Louise Baird: Nous ne demandons pas de dispositions spéciales. Je pense que lorsque IRCC examine certaines de ces questions, il évalue d'une manière générale — encore une fois, en partenariat avec EDSC — certains des besoins à venir dans l'ensemble du pays. Ils en tiennent probablement compte. Comme Mme Farrell l'a dit, cela a peut-être discuté au niveau du travail, où il a pu être question de certains des besoins qui pourraient découler des grands projets.

Connie Cody: D'accord.

Comment veillez-vous à ce que les employés empruntés au secteur privé ne fassent pas effectivement de lobbying à l'intérieur du BGP, y compris en plaidant la cause des travailleurs étrangers dans le cadre de projets dans lesquels leurs employeurs ont un intérêt?

Louise Baird: Je suis désolée. Vous demandiez si les employés du BGP pouvaient faire l'objet de lobbying?

Connie Cody: Comment veillez-vous à ce que les employés empruntés au secteur privé ne fassent pas effectivement de lobbying à l'intérieur du BGP, y compris en plaidant la cause des travailleurs étrangers dans le cadre de projets dans lesquels leurs employeurs ont un intérêt?

Dawn Farrell: Nos employés ne travaillent pas à des projets pour leurs employeurs. Nos employés travaillent à des projets qui ne sont pas pour leurs employeurs, mais bien pour le Canada. Nous travaillons à des projets canadiens.

Connie Cody: D'accord.

Dawn Farrell: Notre objectif est de travailler avec les promoteurs...

Connie Cody: Je vais manquer de temps. Je suis désolée.

Est-ce que chaque employé du BGP...

L'hon. Rachel Bendayan: Monsieur le président, les témoins ont le droit de répondre aux questions qui leur sont posées.

Le coprésident (Dean Allison): En fait, vous savez quoi? Le temps est écoulé et nous allons arrêter ici.

Nous allons maintenant passer la parole à M. Dhaliwal, pour quatre minutes.

Sukh Dhaliwal: Merci, monsieur le président.

Je vais poursuivre dans la même veine que Mme Cody en ce qui concerne les travailleurs étrangers. Je me préoccupe des travailleurs et de la main-d'œuvre de partout au Canada. En tant qu'ingénieur et arpenteur-géomètre de la Colombie-Britannique, je sais qu'il y a des limites aux déplacements d'une province à l'autre. Ce comité a recommandé de travailler avec les provinces et les territoires pour aplanir les obstacles liés à la mobilité de la main-d'œuvre, et favoriser la coordination et la planification des infrastructures.

Quels sont les principaux obstacles à l'heure actuelle? Quelles mesures sont prises pour y remédier?

Dawn Farrell: Je pense que les obstacles à l'heure actuelle sont les mêmes que ceux qui ont toujours existé. Il y a toujours eu beaucoup de mouvement à l'échelle du Canada, et des travailleurs qui se déplaçaient d'un chantier de construction à l'autre. Je suis une Calgarienne mariée à un Cap-Bretonnais. Sans le programme de construction au Canada, cela n'aurait pas été possible. Cependant, lorsque nous regardons aujourd'hui, nous voyons beaucoup de gens qui conduisent des Uber, comme je l'ai dit, et qui pourraient travailler sur des chantiers de construction. Nous devons nous assurer d'avoir des programmes de formation et la capacité d'embaucher des gens qui sont déjà qualifiés et de les amener sur nos chantiers de construction.

Lorsque nous pensons à des projets comme celui de la route de la vallée du Mackenzie, qui est notre prochain projet, nous examinons les types de programmes de formation que nous pouvons mettre en place pour veiller à ce que tous les travailleurs de cette région aient un emploi et à ce que des Canadiens de partout puissent s'installer dans ces régions. Je viens de me rendre au Yukon. Un inspecteur de l'Alberta ne peut pas traverser la limite provinciale pour travailler au Yukon. Nous devons travailler fort avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour éliminer ces obstacles.

Sukh Dhaliwal: Merci.

Je reviens au projet du terminal 2 de Roberts Bank. Il est mené en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

Pouvez-vous expliquer comment le BGP coordonnera les autorisations fédérales restantes et aidera le projet à franchir la prochaine étape importante?

Dawn Farrell: Oui. Actuellement, dans notre bureau, il y a une consultation en cours avec les Premières Nations. Nous avons consulté tous les ministères qui ont participé aux démarches ayant entouré le permis final pour ce projet. Lorsque nous publierons notre document final sur les conditions, vous verrez les résultats de cette consultation et à quoi ressembleront les conditions. Ce document éclairera ensuite les promoteurs, et ils pourront en intégrer les conclusions à leurs coûts. Cela leur permet d'avancer dans leurs démarches de financement.

Nous les aidons à établir ce financement afin qu'ils soient prêts à prendre leur décision finale d'investissement à l'été 2027 et à commencer la construction. Nous pourrons ensuite respecter le calendrier que nous avons établi dans notre document de décision.

● (2030)

Sukh Dhaliwal: Merci.

Je vais poursuivre avec la question de M. Beech sur le renforcement de la compétitivité commerciale du Canada sur la scène mondiale.

Comment ce projet s'inscrit-il dans la stratégie globale de la porte d'entrée du port de Vancouver et quel rôle jouera-t-il pour renforcer la compétitivité commerciale du Canada?

Dawn Farrell: Ce projet ajoute trois nouveaux terminaux. Il permet de réaliser des gains d'efficacité potentiels au port. Il nous permet de mieux utiliser la capacité ferroviaire inutilisée à Roberts Bank, ce qui permet d'atténuer certaines des pressions dans la vallée du bas Fraser. Le deuxième pilier, qui est notre stratégie ferroviaire, consiste à examiner les secteurs où les trains sont retenus, retardent la circulation ou causent des ralentissements dans le centre-ville. Nous pouvons également envisager d'optimiser les flux de circulation entre le centre-ville et la région de Roberts Bank, ainsi que des possibilités de terrains en vrac supplémentaires. Comme vous le savez, il nous faut plus de terrains en vrac. Ces trois piliers sont réunis pour déterminer les dispositions optimales à prendre pour le port.

Le quatrième pilier consiste à veiller à ce que la zone marine soit entièrement protégée afin de ne pas créer de problèmes pour la pêche.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup. C'est tout le temps que vous aviez, monsieur Dhaliwal.

Nous allons passer la parole à M. Harder.

L'hon. Peter Harder: Merci beaucoup, monsieur le président.

Notre comité en est à ses premiers balbutiements, tout comme vous. Il est difficile de croire que cela arrive si tôt, en fait, mais c'est la réalité.

Comment vous comparez-vous à l'échelle internationale? En ce qui concerne l'avenir, pourriez-vous nous dire quels sont, selon vous, les obstacles aux progrès accélérés?

Dawn Farrell: Comment est-ce que je compare le rendement du BGP? Des gens m'ont posé cette question. Je n'ai pas le temps de le faire. Je n'ai aucune idée de ce que les gens font à l'échelle internationale. Je sais seulement ce que nous essayons de faire.

L'obstacle, c'est l'absence de confiance que nous, au Canada, pouvons bien faire les choses et le faire en une seule fois. Je l'ai déjà dit. Je ne pense pas que les gens comprennent ce que j'essaie de dire. Fondamentalement, il faut le pratiquer et le faire à quelques reprises pour que les gens réalisent que c'est une chose que nous avons la capacité de faire au Canada. C'est ce que nous faisons dans le cadre de deux très gros projets: Pacific Link et Roberts Bank. Nous examinons trois autres projets: la route de la vallée du Mackenzie, la Société de gestion des déchets nucléaires, la SGDN, et la baie Grays. Si ces projets relèvent de notre loi, ils en seront d'autres sur lesquels nous allons nous faire la main.

En fait, l'obstacle que je vois actuellement, c'est que les gens sont très à l'aise de prendre des décisions en ordre séquentiel et de prendre beaucoup de temps — des années —, alors qu'en réalité, nous pouvons maintenant utiliser la technologie et la bonne volonté des participants pour mener les processus en parallèle et obtenir le même rendement.

L'hon. Peter Harder: Vous avez probablement dit que les gouvernements sont généralement lents jusqu'à ce qu'ils soient rapides. J'espère que vous pourrez vous positionner du côté rapide de cette équation.

Dawn Farrell: Nous l'espérons aussi. Comme je le dis à mon équipe, l'espoir n'est pas une stratégie. La seule façon d'y arriver, c'est de travailler avec les promoteurs, les ministères fédéraux, les ministères provinciaux, nos organismes de réglementation comme la Régie canadienne de l'énergie et nos communautés autochtones pour inventer de nouveaux processus qui nous aideront à obtenir un résultat différent plus rapidement.

L'hon. Peter Harder: En même temps, pour communiquer cette réussite telle qu'elle est vécue...

Dawn Farrell: Oui.

L'hon. Peter Harder: Ce n'est pas une façon très canadienne...

Dawn Farrell: Oui. Ce n'est pas très canadien et ce n'est pas facile à faire.

L'hon. Peter Harder: Je vous prie de m'excuser de ma question.

Des voix: Oh, oh!

Dawn Farrell: Je suis désolée que vous l'ayez posée.

Des voix: Oh, oh!

Le coprésident (Dean Allison): Bien dit.

C'est ce qui met fin à cette série de questions.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de nous parler pendant une demi-heure de plus.

Je vais suspendre la séance rapidement afin que nous puissions accueillir nos prochains témoins, qui se joindront à nous par Zoom.

Merci beaucoup.

● (2035)

_____(Pause)_____

● (2040)

Le coprésident (Dean Allison): Pouvons-nous ramener tout le monde à la table? Nous avons quelques minutes de retard.

Il a été convenu de faire des rondes de cinq minutes, et nous allons continuer ainsi jusqu'à ce que le temps soit écoulé. Nous allons procéder dans l'ordre habituel.

Nous souhaitons la bienvenue à nos invités.

Nous allons vous demander de vous présenter. Vous avez cinq minutes.

Pourquoi ne commenceriez-vous pas?

Kluane Adamek (présidente, Conseil consultatif autochtone): C'est très bien. Merci.

Merci, madame et monsieur les coprésidents, de m'avoir invitée à me joindre à vous.

Je tiens à souligner que je vous parle depuis Whitehorse, territoire traditionnel de la Première Nation des Kwanlin Dun et du Conseil des Ta'an Kwach'an.

Je m'appelle Kluane Adamek. Je suis citoyenne de la Première Nation de Kluane et je préside actuellement le Conseil consultatif autochtone du Bureau des grands projets. Je suis accompagnée aujourd'hui de mon collègue, Lorne Pelletier, et nous allons faire ensemble notre déclaration préliminaire.

Je tiens à remercier ma coprésidente, Vanessa Doig, qui ne peut se joindre à nous ce soir, ainsi que nos autres collègues du conseil consultatif, qui regrettent de ne pouvoir être avec nous.

Notre conseil compte 11 membres, dont des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que des communautés signataires de traités modernes et d'autonomie gouvernementale d'un océan à l'autre.

Je tiens à être claire sur un point dès le départ. Chacun et chacune d'entre nous a été nommé à titre personnel en fonction de ses propres expériences individuelles et collectives. Nous ne parlons pas au nom de nations, d'organisations ou de groupes d'intérêt particuliers. Nous mettons plutôt à profit notre expérience en matière de gouvernance, de droits commerciaux et de terres. Notre rôle consiste à donner des conseils non exécutoires de façon indépendante au Bureau des grands projets sur les politiques, les processus et les pratiques. Nous ne pouvons approuver ni rejeter les projets, et nous ne remplaçons d'aucune façon l'obligation de consulter de la Couronne. Cette obligation appartient à la Couronne, et la relation appartient aux nations et à la Couronne.

Je vais céder la parole à M. Pelletier pour qu'il nous fasse part de ses réflexions au début de notre séance.

Lorne Pelletier (conseiller économique principal, Conseil consultatif autochtone): Merci beaucoup, madame Adamek.

[*Français*]

Bonjour, tout le monde.

[*Traduction*]

Bonsoir, mesdames et messieurs les membres du comité mixte spécial.

Je m'appelle Lorne Pelletier et je suis un Métis de la rivière Rouge né à l'Île-des-Chênes, au Manitoba.

Le Conseil a tenu sa première réunion le 22 octobre 2025, il y a un peu plus d'un an. Depuis, nous nous sommes rencontrés plus de 18 fois en personne et virtuellement. De concert avec le Bureau des grands projets, nous avons également rencontré les ministres LeBlanc et Alty.

Au cours de la dernière année, nous avons mis au point notre mandat, qui a été publié en mars et qui est maintenant affiché en ligne. Nous avons mis sur pied des groupes de travail composés de membres du Conseil qui se penchent notamment sur notre mandat, le développement économique autochtone et la rédaction de notre premier rapport annuel.

Nos conseils ont mené à des changements pratiques. Ces mesures comprennent une approche simplifiée de l'aide financière aux participants afin que les nations et les gouvernements autochtones disposent des ressources nécessaires pour participer aux consultations en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada, ainsi qu'une prolongation de l'engagement du printemps sur la réforme réglementaire, pour passer de 30 à 75 jours. Nous mettons l'accent sur des approches fondées sur la distinction, y compris une approche pour le Nord qui respecte les régimes existants de cogestion et de revendications territoriales. Nous avons également donné des conseils sur la consultation des Autochtones, la participation des Autochtones au capital et d'autres types de participation des Autochtones à ces grands projets et à l'économie canadienne.

Avant la fin de la présente année civile, le Conseil publiera son premier rapport annuel. On y énoncera ce que nous avons entendu, les conseils que nous avons donnés et nos priorités pour l'année à venir. Nous avons hâte de communiquer le rapport au Comité lorsqu'il sera terminé.

Je vais redonner la parole à Mme Adamek pour qu'elle termine notre déclaration préliminaire, mais j'ai hâte de discuter avec vous et de répondre à vos questions.

Kluane Adamek: Merci, monsieur Pelletier.

Ni M. Pelletier, ni moi, ni les autres membres du Conseil ne prétendrons que cette année a été facile. Elle ne l'a pas été, et elle ne devrait pas l'être. Nous avons eu des discussions difficiles et franches sur deux rythmes: celui des affaires et celui de la confiance.

Le Canada avance rapidement. L'ordre mondial change. La sécurité économique est un enjeu bien réel. Nous comprenons l'urgence, mais la confiance se construit elle aussi à son propre rythme. Elle se bâtit au fil des relations, avec le temps et lorsqu'on est là, même dans les moments difficiles. Avancer rapidement sans avoir établi de lien de confiance ne fait pas gagner de temps. Cela ne fait que déplacer les conflits, le plus souvent devant les tribunaux. Notre travail consiste à aider à faire une place aux peuples autochtones en tant que partenaires et propriétaires dans la construction du pays, non comme de simples parties prenantes à la fin du processus, mais comme des partenaires dès le départ.

L'une des questions les plus difficiles auxquelles nous sommes confrontés au Conseil est la suivante: que faisons-nous ou que disons-nous lorsqu'une nation dit « non » ou « pas encore », et comment le Canada réagit-il? Il n'y a pas de réponse simple pour personne. Nous croyons que la réponse doit reposer sur les droits, les relations et le respect du processus décisionnel propre à chaque nation. Comme il n'existe pas de réponse simple, aucune réponse ne rend compte à elle seule de la complexité et de la réalité des territoires, des droits et des peuples d'un océan à l'autre.

Je tiens aussi à aborder directement une question. Le Canada légifère sur les modalités d'approbation des grands projets, mais pas sur la façon dont les entreprises autochtones peuvent obtenir une part du travail qu'ils génèrent. L'exigence du gouvernement fédéral voulant qu'au moins 5 % de la valeur totale des marchés soient attribués à des entreprises autochtones relève d'une politique, et non d'une loi. Pour faire de cet objectif administratif et bureaucratique un engagement juridiquement contraignant, il faut des modifications législatives.

Je terminerai sur une note personnelle. Mes grands-parents m'ont toujours enseigné que je pouvais vivre dans ces deux mondes, et je crois que le Canada peut faire de même: faire croître l'économie tout en respectant les droits. Je suis mère, et M. Pelletier est lui aussi parent. Nous pensons aux enfants, qui vivront le plus longtemps avec les conséquences de ces décisions. Nous voulons les voir dans ces projets comme dirigeants et propriétaires, et nous voulons qu'ils puissent eux-mêmes s'y reconnaître.

Kwänäschis. Je me réjouis de poursuivre les échanges avec vous ce soir.

● (2045)

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Stubbs pour cinq minutes.

Shannon Stubbs: Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être ici pour représenter le Conseil consultatif autochtone du Bureau des grands projets.

J'ai répété à maintes reprises, au cours du processus d'amendement du projet de loi C-5, que les conservateurs appuient bien entendu l'accélération de l'approbation et de la construction des grands projets. Toutefois, la seule façon d'y parvenir est de s'entendre avec les peuples autochtones touchés en procédant comme il se doit. Cela signifie surtout que la Couronne doit s'acquitter de son obligation, comme vous l'avez bien précisé, madame Adamek, en particulier de son obligation de consultation.

Le 6 octobre, Trevor Mercredi, qui est membre de votre conseil et grand chef des Premières Nations du Traité n^{o} 8, a déclaré que le Conseil n'avait jamais été consulté pour savoir si la période de consultation concernant l'oléoduc Pacific Link était suffisamment longue, ni sur la participation autochtone de 10 % proposée dans ce projet.

L'un de vous peut-il confirmer si on a demandé l'avis du Conseil sur l'une ou l'autre de ces questions avant la désignation du 1er octobre?

Kluane Adamek: Allez-y, monsieur Pelletier.

Lorne Pelletier: Merci, madame Adamek.

En ce qui concerne la consultation, j'aimerais donner un aperçu général du rôle du conseil consultatif, puisque votre question porte très précisément sur un grand projet en particulier. Les conseils que nous donnons portent vraiment sur l'ensemble du système. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous avons donné des conseils sur le processus de consultation et sur certaines attentes.

Il est important de souligner qu'il faut mieux comprendre un certain nombre d'éléments entourant la consultation. Je veux dire par là que, bien souvent, il est question de la capacité de participer à ces processus. Qu'ils se déroulent rapidement ou sur une longue période, la question fondamentale est, au bout du compte, de savoir si les nations et les gouvernements autochtones sont prêts à y participer et à représenter adéquatement les titulaires de droits.

Il y a donc le volet de la préparation, sur lequel nous avons donné des conseils. Nous avons aussi donné des conseils sur la consultation propre à un projet et sur l'affectation des aides financières destinées à permettre la participation à ces processus de consultation. Au-delà de cela, pour revenir à votre point sur la volonté de participer et sur la recherche d'une participation significative, il faut aussi disposer des capacités et du soutien nécessaires.

J'évoque l'histoire et les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas là où nous devrions l'être, mais la question fondamentale porte vraiment sur ce que nous faisons dans le cadre du processus de consultation et sur la préparation des nations et des gouvernements autochtones. Il faut qu'ils soient en mesure de prendre part à ce processus, d'y participer, puis d'aller plus loin en participant au projet lui-même, que ce soit par le partage des redevances, la participation au capital ou la participation à la chaîne d'approvisionnement.

Shannon Stubbs: Merci de ces précisions et de tous ces renseignements.

Dans ma région, comme vous le savez probablement, les Premières Nations, les personnes qui vivent dans les établissements métis et les Métis en général produisent de l'énergie, réalisent des projets énergétiques et fournissent des biens et des services à ce secteur depuis longtemps. Ils sont aussi propriétaires d'actifs énergétiques et connaissent très bien tous ces aspects de l'activité dans notre région.

Si je pose des questions sur la désignation de Pacific Link, c'est précisément parce qu'il s'agit de la première désignation d'intérêt national issue des travaux du BGP. Je comprends, comme on l'a dit, que des communautés autochtones ont été consultées sur les tracés possibles de l'oléoduc vers le Pacifique. Pouvez-vous nous dire si on a demandé l'avis du Conseil à ce sujet, si le Conseil a pu se prononcer sur le tracé et s'il a pu formuler des recommandations à cet égard pour qu'elles soient prises en compte avant la désignation de l'oléoduc comme projet d'intérêt national?

● (2050)

Le coprésident (Dean Allison): Il vous reste 30 secondes.

Lorne Pelletier: En fait, nous n'avons pas vraiment donné d'avis précis sur le tracé, puisque nous n'intervenons pas à ce niveau dans les projets. Nous avons plutôt donné des conseils généraux sur l'obligation de consulter et sur la nécessité d'encourager la consultation. Comme on l'a déjà mentionné, 130 Premières Nations et nations métisses ont été consultées dans le cadre de ce processus.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Monsieur Danko, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

John-Paul Danko: Merci, monsieur le président.

Je remercie les membres du Conseil consultatif autochtone de se joindre à nous ce soir.

Je pense que le premier ministre, le ministre LeBlanc et d'autres ont été clairs, du moins du point de vue du gouvernement fédéral: les projets d'intérêt national n'iront pas de l'avant sans que les nations autochtones touchées et les titulaires de droits autochtones soient d'accord. Ce n'est pas un droit de veto, mais cela signifie que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les promoteurs doivent faire le travail nécessaire pour parvenir à une entente. Je pense que vous jouez un rôle consultatif essentiel pour faciliter ce processus.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de l'obligation de consultation, qui incombe et continuera d'incomber à la Couronne, c'est-à-dire au gouvernement fédéral, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux. Pourriez-vous m'expliquer en quoi consiste ce rôle consultatif, à quel moment du processus vous intervenez et comment cela fonctionne de votre point de vue?

Kluane Adamek: Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous avons nous-mêmes élaboré le mandat du Conseil. Aucun de ses membres ne cherche à représenter des intérêts particuliers. Nous nous réunissons pour donner au BGP les meilleurs conseils possible. Nous avons bien entendu formulé des recommandations sur la façon de s'y retrouver dans les processus ou sur les changements au financement, par exemple sur les ressources envisagées auxquelles les nations pourraient avoir accès pour les projets désignés ou renvoyés au Bureau. Tout cela figurera dans le rapport annuel, mais vous en avez un aperçu ce soir.

De plus, en ce qui concerne la consultation, tous les titulaires de droits, qu'ils soient membres des Premières Nations, métis ou inuits, vous diront que les nations ont besoin de ressources et de temps. Tout le monde doit disposer des mêmes renseignements. C'est un message que nous continuons de transmettre au BGP.

La Couronne a ses obligations. Comme l'a mentionné M. Pelletier, il est donc essentiel que nous puissions formuler des recommandations sur les démarches à entreprendre auprès des nations à mesure qu'elles se préparent à accroître leur part de propriété et leur participation au capital de ces grands projets. À l'avenir, la seule façon d'y parvenir au pays sera de travailler en partenariat.

Monsieur Pelletier, je vous cède la parole si vous souhaitez ajouter quelque chose.

John-Paul Danko: Je suis désolé, mais, si vous le permettez, j'aimerais poser une question complémentaire dans le peu de temps qu'il me reste.

Vous avez mentionné l'importance de la confiance dans votre déclaration préliminaire, ainsi que la complexité de certaines discussions, qu'elles portent sur la participation au capital, les emplois et les possibilités offertes ou le partage des redevances. Comment établissez-vous cette confiance et veillez-vous à ce que les communautés autochtones concernées puissent participer de façon significative?

Kluane Adamek: Comme vous l'ont expliqué plus tôt les représentants du BGP qui participent directement à ce travail, différentes réunions ont lieu, dont certaines ne font pas partie d'un processus de consultation. Il y a des discussions avec des titulaires de droits qui sont eux-mêmes promoteurs de projets. Tout cela se déroule depuis un an. Bien entendu, dans le cas des projets devant être désignés, les démarches que la loi impose à la Couronne sont elles aussi déjà en cours.

Il faudrait s'adresser directement au BGP pour obtenir le détail de toutes ces rencontres. Il arrive qu'on nous invite à y participer en tant que membres du Conseil. J'ai eu l'occasion d'échanger directement avec des titulaires de droits qui souhaitaient mieux comprendre le rôle du Conseil. Ils posent souvent les mêmes questions que vous: « Sur quoi donnez-vous des conseils? »

Pour ce qui est de rendre nos conseils accessibles au public, j'ai hâte de vous transmettre notre rapport annuel lorsqu'il sera terminé.

● (2055)

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Bonin pour cinq minutes.

[*Français*]

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Madame Adamek et monsieur Pelletier, j'aimerais savoir si vous connaissez le nombre de recommandations que le Conseil consultatif autochtone a soumises au Bureau des grands projets.

Lorne Pelletier: Merci beaucoup. Je vais répondre à votre question.

Je veux simplement dire que ce n'est pas structuré et présenté comme des recommandations venant du conseil consultatif. Ça découle plutôt de discussions dans le cadre de nos rencontres.

Lorsque nous offrons des conseils, ces derniers touchent au plan systémique. Dans les échanges avec l'équipe du Bureau, nous essayons de faire connaître davantage l'expérience des peuples autochtones à la grandeur du pays. Il n'y a pas de liste concrète de recommandations précises, comme vous pourriez le penser.

Patrick Bonin: Je comprends. Vous l'aviez déjà dit quelques fois en anglais. Est-il exact qu'aucun document ou recommandation écrite n'a été présenté au gouvernement ou au Bureau des grands projets, qu'il n'y a rien, et qu'il n'y a aucune recommandation?

Lorne Pelletier: Non, non, il y a le rapport annuel qui arrive bientôt. C'est plutôt thématique, quand on parle…

Patrick Bonin: Je ne parle pas du rapport annuel. Depuis vos 18 rencontres et au cours des échanges avec le gouvernement, rien n'a été mis par écrit en matière de recommandation de votre part pour l'amélioration des relations avec les Premières Nations. Rien du tout n'est écrit. Il y a eu seulement des discussions. Est-ce bien ça?

[*Traduction*]

Lorne Pelletier: Excusez-moi, madame Adamek, je ne savais pas si vous vouliez que je…

[*Français*]

Kluane Adamek: Si possible, je veux répondre. Notre conseil doit discuter et ensuite parler avec le ministère des Pêches et des Océans. Si je comprends correctement votre question, vous voulez savoir s'il y aura une liste des recommandations du Conseil adressée au ministère, que vous pourriez regarder et qui serait publique. Est-ce que je comprends bien?

Patrick Bonin: Vous avez déposé des documents contenant des recommandations auprès du gouvernement. Si c'est le cas, est-ce que vous pouvez les communiquer au Comité? Je vais changer ma question.

Kluane Adamek: Comme l'a dit mon collègue Lorne, on sait que les détenteurs de droits veulent voir quel conseil a été donné et si ce conseil a été pris en compte par le gouvernement.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Bonin, d'être patient avec moi, parce que j'essaie de parler en français. J'ai été en immersion, ensuite j'ai appris le français à l'université, alors j'essaie.

● (2100)

Patrick Bonin: Votre français est très bon.

Désolé, je n'ai pas beaucoup de temps. Dix poursuites sont actuellement intentées contre le gouvernement concernant le projet Pacific Link. Comme Conseil, est-ce que ça ne vous inquiète pas? Qu'est-ce que vous comptez faire? J'essaie de voir à quoi vous servez dans l'optique où 10 poursuites sont actuellement en place et que vous êtes censés conseiller le gouvernement. Qu'est-ce que vous faites à ce sujet?

Lorne Pelletier: C'est le droit des détenteurs de faire valoir leur position et de présenter ça de cette façon. Du côté du Conseil consultatif autochtone, nous sommes au courant de ces démarches et des différentes perspectives sur le développement des grands projets. Nous prenons ça comme information, comme renseignements…

[*Traduction*]

Le coprésident (Dean Allison): Le temps est écoulé. Je suis désolé. Nous devons passer au prochain intervenant.

Sénateur Varone, vous avez cinq minutes.

L'hon. Toni Varone: Merci, monsieur le président.

Dans le cas précis des deux projets désignés, quelles consultations ont été menées auprès des Autochtones? De leur point de vue, présentent-elles des lacunes? Si oui, que faut-il faire de plus pour établir la confiance dont on a parlé?

L'un ou l'autre peut répondre.

Lorne Pelletier: Je vais commencer. Madame Adamek, n'hésitez pas à intervenir.

Je laisserai le Bureau des grands projets répondre à la question des efforts qu'il a déployés… Je pense que ses représentants ont répondu à ce sujet et ont parlé des consultations sur Pacific Link.

Pour notre part, les conseils que nous donnons… J'en ai parlé un peu plus tôt, mais je vais donner davantage de détails. En ce qui concerne le processus de consultation, je veux faire le lien avec les commentaires et la discussion sur la confiance. Le processus de consultation sur le projet lui-même va…

Il y a cette question de la préparation. Les nations qui se trouvent sur le tracé possible du projet sont-elles en mesure de participer? Sont-elles prêtes?

Lorsqu'on arrive au processus de consultation proprement dit, ont-elles les compétences et les capacités nécessaires pour participer, recevoir l'information sur le projet, l'analyser et l'examiner, avec le chef et le Conseil dans le cas des Premières Nations, et avec les présidents et les cabinets dans le cas des Métis? Peuvent-elles comprendre cette information de façon à bien cerner les effets réels ou possibles sur les droits protégés par l'article 35?

Ensuite, on examine la participation au projet et la forme qu'elle peut prendre, ce que souhaitent faire de nombreuses nations autochtones. De très bons exemples ont été cités plus tôt au cours de la réunion.

Nous savons que c'est une tâche considérable. Nous subissons des effets négatifs depuis plusieurs générations, si bien que nous ne sommes pas en mesure de participer dans la situation actuelle. Quels moyens peut-on mobiliser pour soutenir la participation des nations, des gouvernements, des peuples et des entreprises autochtones, entre autres, à ces grands projets?

C'est ce que disait Mme Adamek à propos de la confiance, mais nous devons aussi changer la façon de réaliser ces projets afin d'en améliorer les résultats pour tous les Canadiens, y compris, et particulièrement, les Autochtones. Pour ce qui est de la confiance, il sera essentiel que les trois parties soient présentes sur le terrain. La première est le promoteur du grand projet. La deuxième, ce sont les gouvernements, au pluriel. La troisième, ce sont les peuples autochtones.

La seule façon d'établir entre nous tous une confiance plus profonde et de la renforcer est de nouer des relations, puis de vivre des expériences communes. Pendant trop longtemps, les peuples autochtones ont été tenus à l'écart de ce type de projets. À mon avis, le fait que nous puissions y participer et que nous soyons mieux placés pour le faire contribue fondamentalement à améliorer les projets, les entreprises, les sociétés et le Canada.

L'hon. Toni Varone: Merci.

Kluane Adamek: Me reste-t-il assez de temps pour ajouter quelque chose? C'est une question très importante.

Je veux revenir sur le rôle du CCA, qui consiste, je le répète, à donner des conseils sur les processus. Comme nous l'avons dit, nous rappellerons toujours que les gens ont besoin de temps. Par ailleurs, le pays subit actuellement des pressions sans précédent pour lui, mais que les peuples autochtones, eux, ont déjà connues.

Notre souveraineté a été remise en question, et nos terres continuent d'être menacées. Rien de tout cela n'est donc nouveau pour nous, qu'il s'agisse de protection ou de développement. Il faut simplement du financement pour se préparer et renforcer les capacités. Tous les membres du CCA le diront sans équivoque, qu'il soit question de consultation, d'un nouveau cadre dont nous entendons parler de la part des titulaires de droits ou de financement de la préparation. Ne serait-ce que pour arriver à l'étape de la consultation… De quoi a-t-on besoin pour être prêt?

Je tiens à rappeler que, dans nos communautés, des grands-parents enterrent leurs petits-enfants. Nous faisons face à la crise des opioïdes. Nous subissons toujours les effets des changements climatiques, notamment au Yukon, où des gens perdent leurs camps de chasse traditionnels en bordure de la rivière, loin au nord d'Old Crow. Des jeunes qui ont perdu leur langue essaient de la retrouver. Et à tout cela s'ajoutent ces énormes projets.

C'est ce que nous disent les titulaires de droits partout au pays. Parallèlement, nous continuons de conseiller au BGP de bâtir la confiance nécessaire pour que les nations puissent se prononcer. Nous avons déjà donné ce conseil et continuons de le faire.

Il est important de reconnaître que certains titulaires de droits suivront la voie qui a été clairement tracée. Vous avez entendu dire que 10 nations ont dit que cela ne répondait pas à leurs besoins, que cela ne suffisait pas. Elles en ont le droit. Je ne pense pas qu'on puisse s'attendre à ce qu'aucune nation ne demande un temps d'arrêt dans le cadre d'un projet, quel qu'il soit. Nous continuons donc de suivre la situation.

Je ne peux pas me prononcer sur les procédures judiciaires, qui suivront leur cours. Il serait irréaliste de notre part de nous attendre à ce qu'il n'y ait aucune contestation judiciaire. Cela dit, alors que cinq projets sont désignés en vertu de la loi, nous insistons pour que les processus soient respectueux et fondés sur les droits, et pour que les nations disposent des ressources nécessaires pour faire le travail requis dans le cadre des consultations.

● (2105)

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup, madame Adamek.

Monsieur Morin, vous avez cinq minutes.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Je crois que Mme Adamek a parlé de l'équilibre entre le rythme des affaires et celui de la confiance. Une chose qui me frustre à Ottawa, c'est que le gouvernement crée de grandes attentes, puis n'y répond pas. À mon avis, cela vaut aussi pour la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Je constate souvent qu'on renvoie à cette déclaration dans le préambule des projets de loi, mais pas dans leurs dispositions de fond. Je ne sais donc pas vraiment à quel point le gouvernement prend la Déclaration au sérieux.

Sur la page principale consacrée au Conseil consultatif autochtone, on peut lire:

> Le Conseil contribuera à façonner la manière dont le Bureau travaille avec les peuples autochtones, notamment en fournissant des conseils pour faire progresser la participation économique aux grands projets, et sur la meilleure façon d'intégrer les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones tout au long du processus.

Pourtant, aujourd'hui même, Graeme Reed, conseiller principal en politiques à l'Assemblée des Premières Nations, a déclaré:

> Nulle part est-il fait mention du consentement préalable, libre et éclairé dans les 250 pages de ce projet de loi omnibus, pas plus qu'il n'y a de dispositions visant le respect des normes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

De votre point de vue, le gouvernement établit-il un climat de confiance, ou devons-nous nous attendre à des affrontements s'il ne tient pas vraiment parole dans les dispositions législatives en question?

Kluane Adamek: Merci beaucoup. C'est un plaisir de vous voir.

J'ai regardé cela, moi aussi. Je me suis un peu passionnée pour le sujet et j'ai tout regardé aujourd'hui.

J'aimerais commencer par quelques points.

Comme vous l'avez mentionné, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et ses principes sont extrêmement importants. Dans nos communautés partout au pays, on discute de la signification de la Déclaration et de l'article 35, et de leur application concrète. À mon avis, nous continuerons de promouvoir certains principes de la Déclaration et d'aider le BGP à mieux les comprendre ou à les prendre en compte dans son travail.

Je pense aussi qu'il est important de reconnaître que, dans une approche fondée sur les droits, le consentement préalable, libre et éclairé est assurément présenté comme la nouvelle norme, si l'on veut. L'article 35 est important, car nous devons tenir compte du cadre juridique qui existe au pays. Nous ne considérons pas que la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones remplace l'article 35. Je sais que ce n'est pas simple, mais il existe des tensions. La Cour d'appel fédérale vient de le confirmer. Nous devons absolument garder cette question à l'esprit. Je suis également consciente que le consentement préalable, libre et éclairé ne peut pas nécessairement s'inscrire dans un échéancier. Il est toutefois important de veiller à ce que ces principes demeurent au fondement du travail.

J'ajouterai une dernière chose avant de céder la parole à M. Pelletier.

Il faudrait vérifier auprès de l'équipe technique du BGP, mais le projet de loi contient une disposition qui permet de suspendre les consultations une fois qu'elles ont commencé. C'est une possibilité à laquelle je suis toujours très attentive. Les gens ont parfois besoin de plus de temps. C'est essentiel pour les titulaires de droits, particulièrement dans le cadre de ce processus. C'est un point que j'ai retenu. Je devrai vous préciser les articles concernés après vérification, si vous le permettez. Je pense qu'il est important de le souligner. S'il faut davantage de temps… Comme on l'a expliqué plus tôt, à propos de la date de juillet et de l'envoi des documents, des titulaires de droits ont dit: « Un instant, nous sommes aux prises avec des feux de forêt et des inondations. » Le conseil a effectivement recommandé un report.

Je tenais à le préciser. Je suis désolée. J'ai toujours le temps à l'esprit. Il me semble très limité. Je vais m'arrêter là et vous redonner la parole, ou la céder à M. Pelletier. Je ne sais pas trop.

● (2110)

Billy Morin: Je vais poser une autre question dans le temps qu'il me reste, monsieur le président.

Le coprésident (Dean Allison): Vous avez une minute.

Billy Morin: Le Bureau des grands projets compte une soixantaine de postes, voire davantage, consacrés à la mobilisation des Autochtones. C'est ce qu'on a trouvé dans le répertoire électronique du gouvernement.

Connaissez-vous ces postes? Avez-vous une influence ou un droit de regard sur les fonctions qui y sont rattachées et sur la façon dont les titulaires les exercent?

Lorne Pelletier: Nous n'avons pas de vue d'ensemble de ces postes. Nous connaissons quelques-uns des principaux postes de direction, mais nous ne participons pas à la définition de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Nos conseils portent sur la façon dont le BGP, par l'entremise de ces employés, mène son travail en ce qui concerne les relations avec les peuples autochtones.

Billy Morin: Votre conseil a-t-il discuté plus en détail de la structure, des fonctions rattachées à ces 60 postes ou du rôle que vous leur voyez à l'avenir?

Le coprésident (Dean Allison): Il faudra y revenir au prochain tour.

Nous passons maintenant à M. Louis pour cinq minutes.

Tim Louis: Merci, madame Adamek et monsieur Pelletier, d'être avec nous aujourd'hui et du travail que vous accomplissez au sein du Conseil consultatif autochtone. Il est utile de vous entendre expliquer votre rôle auprès du Bureau des grands projets en ce qui concerne les politiques, les pratiques et les approches en matière de partenariat avec les Autochtones.

Par ailleurs, comme vous l'avez mentionné, madame Adamek, votre travail consultatif doit compléter les démarches de consultation de la Couronne auprès des titulaires de droits, sans jamais s'y substituer.

J'aimerais savoir comment les conseils que vous donnez peuvent se traduire par de meilleures décisions et des avantages durables pour les communautés autochtones. Je vais commencer par vous, monsieur Pelletier.

Je voulais vous demander de nous donner un exemple de recommandation du conseil qui a modifié, ou qui devrait modifier, la façon dont le Bureau des grands projets aborde un projet. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de changements concrets au financement, des ressources destinées aux nations autochtones qui souhaitent participer aux décisions. Si des communautés autochtones viennent vous dire qu'elles veulent participer, pouvez-vous expliquer comment vos conseils ont aidé à mettre en place le financement nécessaire pour qu'elles puissent devenir partenaires?

Lorne Pelletier: Oui. Je vais parler très vite. J'ai beaucoup de choses à dire, car j'apprécie la réflexion qui sous-tend votre question. Je vais vous donner un exemple de conseil que nous avons récemment donné au Bureau des grands projets.

On nous présente une vue d'ensemble des projets: leurs composantes, les éléments à prendre en compte, certains enjeux financiers et certaines difficultés locales, ainsi que les raisons qui justifient le projet. Il y a toujours, bien entendu, un volet autochtone, qu'il s'agisse de la consultation, de la mobilisation active qui a déjà eu lieu ou des possibilités de participation.

Une série de présentations récentes a donné lieu à une bonne discussion entre les membres du CCA sur les grands projets proposés dans les régions nordiques ou éloignées, où il faudra probablement faire venir une main-d'œuvre temporaire pendant la construction. Nous savons ce qui s'est produit par le passé en matière de sécurité publique dans les communautés autochtones, particulièrement pour les femmes et les filles autochtones, et nous ne voulons certainement pas que cela se reproduise.

Les avis du conseil sont encore en cours d'élaboration, car il s'agit d'un enjeu d'actualité. Nous savons que l'installation de ce qu'on appelait autrefois des « camps de travailleurs masculins », ou l'arrivée d'une main-d'œuvre temporaire, présente des risques pour la sécurité publique et celle des communautés. La discussion et les conseils portent maintenant sur la responsabilité d'assurer la sécurité de la communauté. Incombe-t-elle au gouvernement du Canada, au promoteur ou aux communautés elles-mêmes, qui n'ont pas actuellement les compétences et les capacités nécessaires, et ainsi de suite? Je voulais vous donner une idée des types de conseils ou de recommandations que nous formulons, en tant que conseil, à l'échelle du système.

Pour ce qui est du financement, le Bureau des grands projets dispose d'une enveloppe, au sens figuré, c'est-à-dire d'une source de financement, pour soutenir la participation aux consultations découlant de l'obligation de consultation. Les fonds sont limités, et certaines questions se posaient: faut-il en répartir une grande partie entre le plus grand nombre possible de bénéficiaires? Faut-il les concentrer sur certains projets? Notre recommandation au conseil, qui faisait consensus, était de les affecter en fonction de l'avancement des grands projets. Les nations et les gouvernements autochtones qui sont en mesure de participer à ces projets ou qui sont consultés à leur sujet peuvent ainsi davantage participer, ou à tout le moins disposer de ressources financières qui leur donnent plus de chances de le faire. C'est préférable à accorder à tout le monde un financement insuffisant, sans améliorer le taux de réussite ni les résultats du processus.

● (2115)

Tim Louis: Merci.

Il me reste 30 secondes, madame Adamek. Je vous les laisse toutes.

Kluane Adamek: L'une des principales questions soulevées par les différentes mesures législatives était leur incidence sur les dispositions qui s'appliquent déjà aux nations signataires de traités modernes. Je suis moi-même issue d'une telle nation, mais, pour être très claire, je ne parle pas au nom des titulaires de droits issus de traités modernes. Nous avons entendu le BGP et d'autres ministres fédéraux confirmer que tous les processus d'évaluation existants, la forme que prendront les grands projets… En ce moment, il y a bien sûr le projet de la vallée du Mackenzie. Comme beaucoup d'entre vous, je…

Le coprésident (Dean Allison): Je suis désolé, je dois vous interrompre.

Kluane Adamek: Oh non, j'avais presque terminé.

Le coprésident (Dean Allison): Vous dites qu'on vous presse, et c'est vrai. Le temps est très limité.

Sénateur Quinn, vous avez cinq minutes.

L'hon. Jim Quinn: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence ce soir.

J'aimerais revenir sur la dernière réponse concernant les conseils donnés au BGP: traiter les projets au fur et à mesure et accorder du financement pour soutenir ceux qui sont plus avancés, et ainsi de suite. A-t-il suivi vos conseils? Constatez-vous que des fonds sont effectivement mis à disposition pour permettre aux titulaires de droits de participer plus pleinement, conformément à l'article 35?

Lorne Pelletier: Oui, sénateur, il les a suivis.

L'hon. Jim Quinn: Savez-vous si les nations sont unanimes quant à la désignation des deux projets, ou s'il reste des démarches à entreprendre sur le plan de la consultation?

Lorne Pelletier: Je pense qu'il est assez difficile d'obtenir l'unanimité lorsque 130 nations et gouvernements autochtones participent au processus.

Nous continuons de souligner dans nos conseils qu'il reste un écart à combler pour que les nations et les gouvernements autochtones disposent des ressources nécessaires à une participation efficace, que ce soit à l'étape de la préparation ou dans le cadre du processus de consultation complet propre au projet. C'est l'enjeu principal, et nous le savons. À mon avis, il ne s'agit pas d'obtenir un oui. Il s'agit plutôt de créer les conditions nécessaires à la participation. Il faut reconnaître qu'en tant que nations et gouvernements autochtones, nous n'avons pas accumulé au fil des générations un patrimoine qui nous permettrait de participer pleinement à ces activités. Quel soutien transitoire faut-il donc offrir?

Ce que je veux dire, c'est que, s'il est possible de combler certains de ces écarts à court et à moyen terme, qu'ils concernent les finances, le droit, la fiscalité ou simplement la coordination nécessaire pour participer aux opérations commerciales réalisées dans le cadre des grands projets, nous serons alors très bien placés pour bénéficier du partage des redevances et de la participation au capital. Cela donnera un nouvel élan aux nations autochtones.

Ce n'est certainement pas une panacée, mais cette capacité de participer contribuera ensuite à améliorer la situation socioéconomique de nos peuples à long terme.

● (2120)

L'hon. Jim Quinn: Hier, devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-39, le chef Robert Louie, qui, comme vous le savez sûrement, préside le Conseil consultatif des terres des Premières Nations, a tenu des propos semblables aux vôtres: il faut s'assurer de fournir les ressources financières nécessaires pour permettre aux Premières Nations de participer pleinement. Il a également parlé du temps nécessaire.

Environ le tiers des Premières Nations adhèrent à cette initiative. Votre groupe a-t-il eu des échanges avec le Conseil consultatif des terres pour connaître les mesures qu'il a prises pour faciliter les choses et en tirer des enseignements qui pourraient alimenter vos conseils au BGP?

Lorne Pelletier: Allez-y, madame Adamek.

Kluane Adamek: Pas récemment, mais merci de cette recommandation. Nous cherchons à organiser des rencontres avec certains présidents d'autres conseils consultatifs autochtones, notamment celui de la Régie de l'énergie du Canada et ceux qui existent au sein de ministères fédéraux.

Pour revenir à l'un des points soulevés plus tôt, je pense qu'il est très important de préciser qu'il faut bien entendu, à mon avis, des ressources pour renforcer les capacités dans le cadre d'un processus de consultation. Il y a toutefois aussi le financement de la préparation. Nous continuons de constater une importante lacune à cet égard.

Certaines nations sont tout à fait prêtes. J'étais à Kitimat la semaine dernière et j'ai entendu directement les Haislas. Ils sont prêts. Ils ont avancé. D'autres nations ne sont même pas prêtes à amorcer la discussion à l'heure actuelle.

Il faut en tenir compte, faire preuve de respect et laisser du temps aux gens, tout en poursuivant le travail avec les promoteurs qui sont prêts. Dans bien des cas, les promoteurs sont eux-mêmes des titulaires de droits, et ces titulaires sont prêts. C'est toujours le conseil que je donne: avancer avec ceux qui sont prêts et fournir aux autres les ressources nécessaires pour qu'ils puissent prendre part aux discussions et prendre une décision.

Le coprésident (Dean Allison): Parfait...

Kluane Adamek: Il n'y a rien de pire...

Le coprésident (Dean Allison): Merci...

Kluane Adamek: ... que de travailler sans avoir tous accès aux bons renseignements.

Merci, monsieur le président. J'ai réussi à le dire.

Des voix: Oh, oh!

Le coprésident (Dean Allison): Vous avez réussi. J'aime cela. C'est très bien.

Nous revenons à vous, monsieur Morin, pour cinq minutes.

Billy Morin: Merci.

Pour revenir à ma question précédente, qui était peut-être un peu trop générale, je comprends que le ministère existe depuis un peu plus d'un an, mais j'aimerais quand même que les titulaires de ces 60 postes travaillent efficacement. Je ne suis jamais satisfait, mais je le dis dans un esprit constructif.

Comment voyez-vous l'évolution du BGP et du concept de Centre de consultation de la Couronne? Avez-vous constaté des innovations? Avez-vous proposé des façons novatrices de tenir compte du rythme des affaires, en mettant davantage l'accent sur cet aspect, sans oublier, bien entendu, le rythme de la confiance?

Lorne Pelletier: Je vais répondre et, madame Adamek, si vous souhaitez ajouter quelque chose...

Je pense que nous essayons d'atteindre plusieurs objectifs en même temps, ce qui ne sera pas facile. La confiance sera au cœur de cette démarche. Que ce soit pendant les travaux sur le projet de loi C-5, dans le cadre d'autres processus législatifs ou autrement, de nombreuses nations ont dit comprendre l'urgence et la nécessité d'agir à ce moment-ci de notre histoire. Elles ont accordé leur confiance, ou du moins présumé qu'elles pouvaient le faire, et nous comptons sur la réciprocité de cette confiance. Parallèlement, nous travaillons à l'aspect que vous soulevez, plus précisément celui des opérations commerciales.

Pour nous, les peuples autochtones, les relations sont à la base de tout. Quelles relations entretenons-nous individuellement, collectivement et entre nous, et en quoi ces relations nous placent-elles en bonne position pour saisir des occasions d'affaires ou participer à des activités commerciales? Le rôle de ces 60 employés est absolument essentiel à l'heure actuelle pour établir la confiance et faciliter la participation. Compte tenu de l'équipe de direction en place, je suis optimiste: je pense qu'ils ont les bonnes personnes. Toutefois, comme vous le soulignez, nous continuerons de suivre la situation de près et de donner des conseils.

● (2125)

Billy Morin: Toujours au sujet de la confiance, on a rapporté, le 22 septembre, que la cheffe nationale avait demandé à la première dirigeante du Bureau des grands projets si elle se croyait « trop importante » pour rencontrer les chefs. À la décharge de la première dirigeante, je crois qu'elle a rencontré les chefs de la Colombie-Britannique peu après. Je comprends qu'il est difficile de rencontrer de nombreux chefs partout au pays, mais elle a tout de même rencontré ceux de la Colombie-Britannique par la suite.

Vous êtes vous-mêmes des dirigeants autochtones du milieu des affaires, et Mme Adamek est une ancienne cheffe... Les chefs veulent rencontrer des dirigeants. Avez-vous dit à la direction du BGP qu'il fallait faire mieux pour que les hauts dirigeants rencontrent les nations autochtones?

Kluane Adamek: Je sais que M. Van Walleghem et Mme Anderson, qui font partie de la haute direction du BGP, ont assisté à quelques assemblées. Je pense qu'il est important de le souligner. Je ne peux pas parler au nom de la première dirigeante, mais je suis au courant d'autres rencontres qui ont eu lieu.

Pour ce qui est de bâtir des relations, je pense qu'il est très important de toujours... Il faut aussi de la réciprocité. Je pense que le BGP s'est concentré, à juste titre, sur les titulaires de droits. Comme vous l'avez mentionné, j'ai quitté mes anciennes fonctions. Peut-être que la question des délais me fait moins réagir parce que cela fait un moment que je n'ai pas participé à ce genre de rencontre. Toutefois, j'ai effectivement constaté que le BGP se concentre directement sur les titulaires de droits, et pas nécessairement sur certaines structures et organisations régionales existantes. C'est ce que j'ai observé.

Billy Morin: Merci.

J'ai une autre question pour M. Pelletier. Elle s'écarte peut-être un peu du sujet.

Comment allez-vous éviter les conflits avec les Premières Nations au sujet des droits des Métis dans le cadre de la réalisation de grands projets? Le conseil consultatif en a-t-il discuté? La question a-t-elle été soulevée? Je ne veux pas vous en faire porter toute la responsabilité, monsieur Pelletier, mais le conseil consultatif garde-t-il cette question à l'esprit?

Lorne Pelletier: Ce que j'apprécie particulièrement chez les 10 autres membres du conseil, c'est le profond respect que nous avons tous les uns pour les autres. Nous venons de milieux variés. Le groupe n'est pas homogène, ni dans ses origines ni, certainement, dans ses idées. Nous avons beaucoup de bonnes discussions sur l'état des choses et sur ce qu'il pourrait être, mais chacun cherche à apporter une contribution positive.

Sur la question des droits, je dirai qu'il n'existe aucune hiérarchie entre eux. Nous le comprenons. L'article 35 est très clair. Il n'y a pas de hiérarchie entre les droits. Les droits d'aucun groupe, les nôtres ou ceux d'un autre...

Le coprésident (Dean Allison): Je dois vous interrompre. Je suis désolé. Le temps est écoulé.

Je donne maintenant la parole à Mme Bendayan pour cinq minutes.

L'hon. Rachel Bendayan: Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Français*]

Bonjour, monsieur Pelletier et madame Adamek.

Madame Adamek, vous avez dit dans votre déclaration d'ouverture qu'il était très important pour les communautés autochtones d'être impliquées dès le début, d'être de vraies partenaires. Je me demande justement ce qui permet d'assurer un véritable partenariat avec les communautés autochtones dès les premières étapes d'un grand projet.

Vous avez ici, au Comité, des parlementaires à la fois du Sénat et de la Chambre. Avez-vous des exemples de partenariats qui fonctionnent particulièrement bien, sachant évidemment que les projets sont très différents les uns des autres, et aussi des exemples de partenariats de communautés autochtones elles-mêmes? Peut-être avez-vous des exemples à nous transmettre.

Kluane Adamek: Merci.

Je vais essayer de répondre un peu en français et un peu en anglais.

J'aimerais peut-être parler du projet Woodfibre LNG lancé avec la Première Nation de Squamish.

● (2130)

[*Traduction*]

Ce projet est l'un des premiers à être assortis d'un plan de sécurité communautaire tenant compte du genre. Depuis le tout début, Woodfibre LNG travaille directement avec la nation Squamish, avec les titulaires de droits, pour examiner les possibilités de participation au capital et de partenariat. Et, ce que je trouve remarquable, ils ont un plan qui tient vraiment compte...

Je tiens à remercier M. Pelletier d'avoir soulevé la question plus tôt. Il serait irresponsable de parler des grands projets sans parler des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, ainsi que de la traite des personnes au pays. Woodfibre a demandé aux titulaires de droits de la nation Squamish: « Que devons-nous faire différemment ici? Réalisons ce projet ensemble, mais nous devons comprendre. » Vous pouvez faire une recherche sur Google, alors je ne vous donnerai pas tous les exemples, mais Woodfibre LNG en est un excellent.

Au Yukon, Minto a été mise sous séquestre. La Première Nation de Selkirk a ensuite dit: « Un instant. » Elle a renversé la situation et est maintenant une actionnaire importante de Selkirk Copper. C'est un excellent exemple d'accès à la propriété et d'une nation qui prend elle-même cette décision.

Comme je l'ai dit, j'étais à Kitimat pour entendre les Haislas et les représentants de Cedar LNG. Dans toute relation, il y aura des moments difficiles où il faudra nous investir davantage, faire preuve de patience et réagir autrement. J'ai une fille de trois ans et demi qui voudra bientôt aller se coucher, alors j'espère que vous ne l'entendrez pas en arrière-plan. Voilà quelques exemples provenant de différentes régions du pays.

Dans l'Est, il y a un autre exemple de plusieurs nations qui se regroupent pour devenir elles-mêmes les promotrices d'un projet.

Je vais céder la parole à M. Pelletier, qui a peut-être d'autres exemples. Les miens concernaient les Premières Nations.

Lorne Pelletier: Merci beaucoup, madame Adamek.

J'aimerais faire quelques observations. Je ne donnerai pas d'exemples précis, en partie pour des raisons de confidentialité, mais je suis de près deux opérations récentes. Dans le premier cas, une société minière conclut une entente de redevances directement avec la nation autochtone, simplement parce qu'elle reconnaît qu'elle extrait des ressources du territoire traditionnel de cette nation. Dans l'autre cas, plus de trois douzaines de gouvernements des Premières Nations et des Métis participent à une opération d'une ampleur comparable à celle d'un grand projet.

Nous constatons une collaboration entre les peuples autochtones. Comme Mme Adamek le disait plus tôt, des nations autochtones se regroupent au sein de consortiums qui acquièrent des participations dans de grands projets ou dans des actifs existants. À mon avis, c'est ainsi que nous commencerons à établir un meilleur équilibre à moyen terme et, assurément, à long terme, tout en reconnaissant bien entendu les nombreuses disparités qui persistent. Cela nous permettra aussi d'être mieux placés.

Je ne dis pas qu'il s'agit d'adopter en bloc les pratiques des entreprises. Ce n'est pas du tout le message à retenir. Je pense que ce qui est vraiment important, comme je l'ai dit plus tôt, c'est que la participation autochtone au capital d'un projet ou d'une entreprise en fait un meilleur projet et une meilleure entreprise. J'en suis profondément convaincu. Nous verrons comment les choses évolueront. Voilà mon point de vue.

Merci.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Le temps est écoulé.

Je remercie les témoins d'avoir pris le temps de se joindre à nous ce soir.

Nous allons suspendre la réunion pour poursuivre à huis clos et discuter des instructions de rédaction.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca